



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance plénière

Judi 8 octobre 2015, à 10 heures

New York

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 10 heures.

Déclarations liminaires

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, à savoir les points 88 à 105. Avant de poursuivre, toutefois, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission pour la présente session.

C'est un grand honneur pour moi, Représentant du Royaume des Pays-Bas, que d'assumer la présidence. Je tiens à assurer la Commission que je ferai tout ce qui est mon pouvoir pour diriger les travaux de la Commission aussi efficacement que possible. Je voudrais tout d'abord exprimer toute ma reconnaissance et mon admiration à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, qui a réalisé un travail formidable durant la session précédente. Il a guidé de manière exemplaire les travaux de la Commission à sa soixante-neuvième, et je ne peux qu'assurer la Commission que je ferai tout mon possible pour suivre l'excellent exemple qu'il nous a donné.

C'est en 1963, à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, qu'un Ambassadeur du Royaume

des Pays-Bas a présidé la Première Commission pour la dernière fois. Il s'agissait alors de M. Schurmann. C'est un honneur pour moi que de lui succéder. Je tiens également à saluer M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et son équipe, ainsi que le très aguerri secrétariat de la Première Commission. Enfin, je tiens à dire toute mon appréciation aux membres du Bureau, qui œuvrent avec compétence pour m'aider à m'acquitter de mes obligations de Président. Il ne fait pour moi aucun doute que la sagesse collective de tous les membres du Bureau bénéficiera énormément à la Commission.

Cette année marque une étape significative puisque nous commémorons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Depuis la création de l'Organisation, les travaux de la Première Commission ont été au cœur de nos efforts collectifs pour parvenir au désarmement et à la sécurité internationale. Ces efforts couvrent une large palette. Le rôle et l'importance de la Première Commission sont indéniables, comme en attestent le nombre croissant de résolutions qui sont présentées et le nombre croissant de délégations qui prennent la parole. C'est ici que nous donnons corps à nos projets pour l'avenir, même si ces efforts ne sont pas sans difficultés. Néanmoins, c'est l'essence même du multilatéralisme que de permettre, malgré nos divergences, de poursuivre la quête d'une voie commune sur laquelle progresser, tant sur la forme que sur le fond.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Ce n'est qu'ainsi que nous serons en mesure de renforcer la paix et la sécurité internationales – notre objectif à tous. Nous ne progresserons que grâce à notre volonté politique et à notre détermination. Je ne doute pas que nous avons tous conscience de la responsabilité qui est la nôtre à cet égard.

Notre programme de travail chargé pour les prochaines semaines traduit le grand nombre de questions liées à la sécurité et au désarmement que nous allons aborder. Hier, dans notre intérêt à tous, j'ai demandé la coopération de tous les membres afin de respecter le temps de parole. Pour reprendre les propos de l'Ambassadeur Schurmann, mon prédécesseur néerlandais et Président de la Première Commission à sa dix-huitième session, je compte sur la coopération de tous les membres de la Commission, en particulier sur leur ponctualité, pour faire en sorte que la Commission puisse s'acquitter de son travail dans les délais impartis. Comme cela a été annoncé hier, toutes les délégations trouveront à la place où elles sont assises un petit gadget analogique qui, en 1963, avait déjà permis de garder la notion du temps et incité à respecter le temps de parole. Puisqu'il est aux couleurs de l'ONU, j'espère qu'il sera également un petit souvenir de la soixante-dixième session. C'est un cadeau de la présidence et il est sur tous les pupitres.

J'espère contribuer à mener les travaux de la Première Commission à bon port et j'assure la Commission qu'à cette fin, je suis pleinement déterminé à coopérer avec tous les États Membres de l'ONU de manière efficace, transparente et ouverte. Avec l'appui de la Commission, du Bureau et du Secrétariat, je suis convaincu que nous connaissons une session constructive et fructueuse.

J'ai le plaisir à présent d'inviter le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, à faire une déclaration.

M. Kim (Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous félicite, Ambassadeur Van Oosterom, de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que de votre manière très novatrice de nous rappeler qu'il faut respecter le temps de parole. Je crois que c'est une initiative dont nous pourrions nous inspirer à l'avenir dans d'autres commissions ainsi que, je l'espère, en plénière.

C'est un très grand honneur pour moi que de prendre la parole devant la Première Commission aujourd'hui,

d'autant qu'il s'agit de ma toute première déclaration en ma nouvelle qualité de Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement. Je ne nourris aucun doute sur la capacité de l'Ambassadeur Van Oosterom de mener à bien les travaux de la Commission. Les membres du Bureau et toutes les délégations peuvent également être assurés de la plus entière coopération du Bureau des affaires de désarmement.

Comme l'a dit le Président, nous célébrons cette année les 70 années d'existence de l'ONU, avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui nous guidera tous jusqu'en 2030. Le Programme est le fruit d'une volonté collective, et j'espère que cette même solidarité se reflètera dans les travaux de la Commission. Je voudrais aborder quatre thèmes clefs aujourd'hui.

Naturellement, le premier est le désarmement nucléaire. Pour nous tous, le développement durable de notre planète revêt une grande importance pour notre existence même, mais il ne nous faut pas oublier que les armes nucléaires font elles aussi peser une menace sur notre existence. La communauté internationale partage un noble objectif, celui de libérer le monde des armes nucléaires, mais les divergences sur la manière d'atteindre cet objectif sont toujours très marquées. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai, l'a bien montré, de même que la Conférence du désarmement et il est très probable qu'il en sera de même à la Commission également. Je m'inquiète du fait que les progrès considérables que nous avons accomplis depuis la fin de la guerre froide semblent désormais dans l'impasse.

L'accord passé entre les gouvernements des E3 + 3 et l'Iran est véritablement historique. Je félicite toutes les parties concernées des efforts qu'elles ont dépensés sans compter. Cela nous montre bien que la diplomatie peut fonctionner. Cela nous montre également que les États dotés de l'arme nucléaire peuvent s'unir sur les questions de sécurité internationale. J'espère qu'on pourra observer le même leadership concernant le désarmement nucléaire. Le rythme et l'envergure du désarmement suscitent une profonde insatisfaction. Les dangers que représentent les armes nucléaires génèrent une anxiété grave et sincère – comme en témoigne le grand nombre d'États qui appuient l'Initiative humanitaire sur les incidences des armes nucléaires. Il est indispensable pour le désarmement nucléaire que les États dotés de l'arme nucléaires poursuivent leurs

efforts bilatéraux et plurilatéraux. Toutefois, si nous voulons prendre les mesures collectives requises pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons mettre au point un processus ouvert à tous, à même de contribuer véritablement à cet objectif. Nous avons besoin d'un processus qui permettra d'entendre différents points de vue.

Comme y a appelé le Secrétaire général, c'est ici, à l'ONU, que ce processus doit être mis en place et qu'un terrain d'entente et une voie commune doivent être trouvés. L'ONU est la seule instance multilatérale véritablement mondiale. Nous n'avons pas de temps à perdre. Nous savons tous que les problèmes sont beaucoup plus difficiles à gérer quand aucun processus n'est en place. L'heure est venue de retrousser nos manches. J'espère que la Commission jouera son rôle et amènera les parties à la table des négociations. Les huit États dont la ratification ne s'est que trop fait attendre alors qu'elle est nécessaire pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entre en vigueur ont la responsabilité toute particulière de s'en acquitter aussi rapidement que possible. Ils ne doivent pas attendre les autres pour le faire.

Dans le même temps, nous ne pouvons oublier qu'il y a encore 25 autres États qui n'ont pas ratifié le Traité, et je les appelle à le faire rapidement, car chaque nouvelle ratification renforce la norme et l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Bureau des affaires de désarmement, en étroite consultation avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mettra tout en œuvre pour aider ces États à renforcer les capacités dont ils ont besoin pour, au niveau national, préparer le terrain à la ratification.

Les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles auraient dû commencer il y a longtemps. Il existe un large soutien en faveur d'un traité irréversible, vérifiable, non discriminatoire et multilatéral. J'espère que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (A/70/81) contribuera à faciliter les discussions de la façon que la Commission jugera appropriée, sur une base officielle ou plus informelle.

Deuxièmement, je voudrais évoquer les risques qui se font jour en matière de sécurité. Dans ce monde

qui évolue rapidement, nous dépendons de plus en plus de la technologie. Les nouvelles technologies apportent de nombreux avantages, mais elles peuvent aussi poser des défis à la paix et à la sécurité si nous ne nous préparons pas à en atténuer les risques. Le fait qu'il existe un vide institutionnel et normatif et que la technologie soit plus rapide que nous le sommes et nous devance me préoccupe. L'écart entre la réalité technologique et notre capacité de la maîtriser se creuse plus qu'il ne se réduit. Il nous faut trouver le moyen de combler cet écart. C'est une bataille que nous ne devons pas perdre. Notre objectif doit être de veiller à la stricte application du droit international en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, l'utilisation des drones, la mise au point d'armes meurtrières de plus en plus autonomes et, surtout, le cyberspace.

Dans l'espace extra-atmosphérique, le nombre croissant d'acteurs et de capacités techniques participe à la création d'un environnement de plus en plus complexe. Parallèlement, l'espace extra-atmosphérique gagne en importance dans les doctrines stratégiques de nombreux pays. Une coopération et une action internationales renforcées sont nécessaires pour veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique reste une zone exempte de conflits et puisse continuer d'être exploré et utilisé dans l'intérêt de tous les pays.

Internet est fortement ancré dans notre vie quotidienne et nous passons de plus en plus de temps en ligne. Mais outre ses nombreux avantages, l'ère Internet a aussi mis en évidence des vulnérabilités. Comme le Secrétaire général l'a dit, une catastrophe à venir impliquant les systèmes financier ou de santé, une infrastructure urbaine clef ou un armement meurtrier n'est pas difficile à imaginer. En outre, leur caractère omniprésent rend les technologies de l'information vulnérables au détournement abusif, notamment par les extrémistes et les terroristes violents qui utilisent Internet pour inciter à la violence, recruter et entraîner de nouveaux éléments et planifier des attaques. Il ne faut pas laisser ces acteurs non étatiques utiliser Internet en toute impunité, sans avoir de comptes à rendre. Depuis une décennie, par l'intermédiaire de son groupe d'experts gouvernementaux, la Première Commission recherche les voies et moyens de traiter de la question de la cybergouvernance. Mais il est clair que la technologie progresse plus vite que nous. J'exhorte la Commission à s'efforcer d'élaborer une feuille de route qui définirait les normes, règles et principes régissant le cyberspace. La question concerne à la fois notre sécurité, nos sociétés et notre développement économique.

Troisièmement, je voudrais informer la Commission de l'évolution de la question des armes chimiques en Syrie. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2235 (2015) a été un résultat positif au milieu de la noirceur du conflit en Syrie. Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU qu'elle a créé est chargé d'identifier dans toute la mesure possible les personnes, entités, groupes ou gouvernements qui ont perpétré, organisé ou commandité l'utilisation comme armes, en Syrie, de produits chimiques. Je me félicite de la solidarité dont a fait montre le Conseil de sécurité sur cette question. Mais une tâche redoutable attend ce nouveau mécanisme. Je voudrais assurer la Commission que l'ONU est disposée à fournir toute l'aide possible. J'escompte que toutes les parties en République arabe syrienne engagées dans le conflit et tous les États Membres feront montre de la même disposition. Aussi effroyables que puissent être les armes chimiques, nous ne pouvons oublier que plus de 200 000 Syriens ont été tués par des armes classiques, notamment des armes lourdes utilisées dans les zones peuplées. Il n'y a pas de solution militaire en Syrie; la crise dans ce pays ne peut être résolue que par un règlement politique.

Quatrièmement, je voudrais évoquer la nécessité de financer de manière durable le dispositif juridique international de désarmement. L'un des événements les plus marquants de l'année écoulée aura été l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes. Le Traité peut s'avérer un excellent moyen d'endiguer le trafic d'armes détournées, volées ou transférées sans autorisation. Son entrée en vigueur montre que lorsque la communauté internationale est unie, elle peut produire des résultats. Toutefois, elle n'est qu'un premier pas. Ce n'est que lorsqu'il sera pleinement et universellement mis en œuvre que le Traité donnera toute la mesure de son potentiel. Je demande à la quarantaine d'États qui ont appuyé ou signé le Traité, mais ne l'ont pas encore ratifié, de le faire rapidement. Le Secrétaire général et l'ONU sont prêts à les aider de toutes les manières possibles, en étroite coopération avec le secrétariat du Traité, qui vient d'être mis en place par les États parties. De même, j'invite instamment tous les États parties à fournir l'aide nécessaire au renforcement des capacités pour que le Traité prenne tout son effet.

Le Traité sur le commerce des armes est un exemple de situation où l'entrée en vigueur n'est qu'un commencement. La responsabilité des États ne s'arrête pas une fois qu'un traité est négocié et adopté. Les traités sur le désarmement et les institutions chargées du désarmement requièrent une attention

et des ressources durables. Je m'excuse si je suis trop direct ici, mais à travers la Commission, je me dois de rappeler aux États Membres et aux États parties les obligations, notamment financières, qui sont les leurs en vertu des traités auxquels ils sont parties. C'est le Secrétariat et l'ensemble des États Membres qui, collectivement, couvrent les dépenses non réglées, ce qui risque de porter atteinte à l'efficacité des unités de soutien à la mise en œuvre de ces traités et les fonctions de secrétariat y afférentes. Par exemple, depuis le mois de mai, les États parties à la Convention sur les mines antipersonnel doivent environ 200 000 dollars; les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions doivent au Secrétariat de l'ONU plus de 200 000 dollars au titre, encore une fois, des services de conférence; les États parties à la Convention sur certaines armes classiques doivent près de 500 000 dollars, et les États parties à la Convention sur les armes biologiques doivent environ 600 000 dollars. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Il en est de même pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Je sais personnellement à quel point la Commission se soucie de l'UNIDIR, de son indépendance et de sa capacité de travailler efficacement en vue d'aider les États Membres à traiter de délicates questions de désarmement en sa qualité d'entité d'appui parallèle unique en son genre. Or l'UNIDIR est en proie à une très grave crise financière et a besoin de l'aide de la Première Commission. Même si le Directeur de l'UNIDIR va discuter avec la Première Commission d'un plan qui nous permettra d'améliorer la situation financière de l'Institut, je voudrais également rappeler aujourd'hui à la Commission que l'UNIDIR a besoin de son plein appui, afin que lorsque la Cinquième Commission se réunira, elle puisse examiner comment renforcer l'appui fourni à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire. Aujourd'hui, cet appui se situe à peu près au même niveau qu'il y a 20 ans, ce qui signifie que, durant cette période, l'appui fourni à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire n'a pas du tout augmenté. À une époque où presque tous les gouvernements doivent faire face à des restrictions budgétaires, sauf à trouver un moyen d'accroître la ligne budgétaire permettant de financer nos frais généraux essentiels, aucun donateur ne voudra verser de contributions volontaires pour le financement des projets de l'UNIDIR. Celui-ci a donc besoin de toute l'attention de la Commission s'agissant de sa situation financière.

Un travail important attend la Première Commission. J'engage tout le monde à faire preuve de la

plus grande souplesse afin que nous puissions parvenir à un consensus sur de nombreuses questions cruciales, y compris les questions de procédure liées à l'organisation de tables rondes. J'espère que la Commission adoptera ses résolutions dans le souci de faire cause commune et de faire montre de volonté pragmatique. Je souhaite à tous les membres de la Commission plein succès dans leurs délibérations et me réjouis à la perspective de travailler au contact de tous ceux qui sont ici présents dans les mois à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant de sa déclaration.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration, je rappelle aux délégations la règle des 10 minutes pour les déclarations faites au nom d'un pays; qui passe à 15 minutes pour les déclarations présentées au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole. Le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je prierai les orateurs de bien vouloir se rappeler qu'ils doivent conclure leurs déclarations dans notre intérêt à tous.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue hier, j'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire que la version abrégée et à en fournir la version complète pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour faciliter une interprétation optimale.

Je rappelle en outre aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain vendredi 9 octobre à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole pendant le débat général mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs, de bien vouloir le faire avant cette échéance.

Je saisis également cette occasion pour inviter les délégations à fournir au Secrétariat, le plus rapidement possible, les noms de leurs membres, afin qu'ils soient inscrits sur la liste officielle des participants, qui sera publiée très prochainement. Ces informations doivent être fournies avant le mercredi 14 octobre à 18 heures. Les noms fournis après cette date butoir figureront dans un additif qui sera publié après l'achèvement des travaux de la Commission.

Je rappelle également aux délégations que chaque jour, le Département de l'information publiera des communiqués de presse portant sur nos activités qui seront mis en ligne sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies quelques heures après la fin de chaque séance.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Fachir (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés. Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection et à vous assurer de notre pleine coopération.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme ses positions sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, telles qu'elles figurent dans le document final de sa dix-septième Conférence ministérielle, tenue à Alger en mai 2014. Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue les vues du Mouvement concernant certaines questions importantes.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui est sa priorité absolue, et il demeure préoccupé par la menace que font peser sur l'humanité l'existence continue des armes nucléaires et le recours potentiel à l'emploi ou à la menace de ces armes. Le désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse. Les États dotés d'armes nucléaires n'ont guère enregistré de progrès en vue de l'élimination de leurs armes, et le rôle des armes nucléaires dans leur politique de sécurité n'a pas diminué. Certains modernisent leurs arsenaux nucléaires et prévoient de faire des recherches sur de nouvelles têtes nucléaires, ou ont annoncé leur intention de mettre au point de nouveaux vecteurs pour leurs armes nucléaires. Le Mouvement est profondément préoccupé par cette situation déplorable.

La communauté internationale attend depuis trop longtemps que soit réalisé l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Il est désormais évident que la démarche suivie actuellement par les États dotés d'armes nucléaires, dite « progressive », n'a pas permis de faire de progrès concrets ou systématiques vers l'élimination totale des armes nucléaires. Les progrès du désarmement ne doivent pas être subordonnés à des

progrès en matière de non-prolifération ou à des notions infondées de stabilité stratégique. Le moment est venu d'adopter une nouvelle méthode, une méthode globale.

Le Mouvement souligne l'importance de la résolution 69/58, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui énonce des mesures concrètes en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, le Mouvement est convaincu que la pleine mise en œuvre de cette résolution, en particulier par l'ouverture de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement en vue de la conclusion d'une convention globale relative aux armes nucléaires, permettra de faire des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire. À cet égard, le Mouvement tient à rappeler la décision que l'Assemblée générale a prise de convoquer au plus tard en 2018 une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis et souligne l'importance qu'il y a à faire, sans tarder, les préparatifs nécessaires pour que cette conférence soit couronnée de succès. Le Mouvement se félicite de la tenue, le 26 septembre, de la deuxième réunion plénière de l'Assemblée générale pour marquer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, afin de promouvoir cet objectif.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa vive préoccupation face aux grandes menaces à la paix que font peser l'existence continue des armes nucléaires et les doctrines militaires des États dotés de l'arme nucléaire ainsi que de l'OTAN, qui justifient l'emploi ou la menace de telles armes. Pareilles doctrines ne sauraient être justifiées. Le Mouvement des pays non alignés appelle une fois de plus les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques et de leur engagement sans équivoque d'éliminer sans délai leurs armes nucléaires, de façon transparente, irréversible et vérifiable au niveau international. Nous appelons également les États dotés d'armes nucléaires à renoncer immédiatement à leurs projets de modernisation, de perfectionnement, et de remise à neuf constants de leurs armes nucléaires et des installations connexes ou encore de ceux qui visent à en prolonger la durée de vie. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il est impératif de conclure, à titre prioritaire, un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant de protection des États non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace de l'emploi des

armes nucléaires en toutes circonstances, en attendant l'élimination totale de ces armes, qui reste la seule garantie absolue contre ce recours ou cette menace de recours éventuels. Nous sommes préoccupés de ce que des progrès concrets n'aient pas été réalisés à cet égard, en dépit des demandes de longue date des États non dotés d'armes nucléaires aux fins d'obtenir ces garanties juridiquement contraignantes.

Le Mouvement des pays non alignés affirme qu'il importe de tenir compte des aspects humanitaires dans le cadre de toutes les délibérations sur les armes nucléaires et s'agissant de promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'accent accru mis sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, notamment dans le cadre des trois conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne. La large participation enregistrée à ces conférences prouve que les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires constituent une grave source de préoccupation à l'échelle mondiale.

Le Mouvement est vivement préoccupé par les pertes humaines et les destructions massives que causerait immédiatement et de façon aveugle la détonation d'une arme nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques et durables qu'elle aurait sur la santé humaine, l'environnement et d'autres ressources économiques vitales, mettant ainsi en danger la vie des générations actuelles et futures. À cet égard, nous réaffirmons que tous les États doivent en tout temps respecter le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire. Tout emploi d'armes nucléaires constitue une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais mises au point est la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires désastreuses qui résulteraient de leur utilisation. En outre, le Mouvement des pays non alignés demande aux États dotés d'armes nucléaires de réduire immédiatement la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires, y compris par la levée de l'état d'alerte et le dépointage complet, de façon à éviter les risques d'emploi involontaire ou accidentel de telles armes.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Le Mouvement des pays non

alignés pense que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont essentiels pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La non-prolifération trouve sa légitimité dans l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Œuvrer en faveur de la non-prolifération uniquement, tout en ignorant l'obligation de procéder au désarmement nucléaire, est à la fois contreproductif et non viable. Le Mouvement des pays non alignés souligne que la meilleure façon de répondre aux préoccupations relatives à la prolifération est de conclure des accords multilatéraux négociés, universels, globaux et non discriminatoires.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se félicitent de l'adhésion de l'État de Palestine au Traité en tant que 191^e État partie. Les États du Mouvement parties au TNP regrettent que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait pas réussi à dégager un consensus sur un document final, malgré les efforts des délégations du Mouvement des pays non alignés. Cet échec doit nous encourager à intensifier nos efforts pour parvenir au désarmement nucléaire, qui est l'objectif final du TNP.

Rappelant l'opposition exprimée par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada à la dernière séance de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP font part de leur déception quant au fait que, à cause de cette opposition, il n'y a pas eu de consensus sur de nouvelles mesures relatives au processus visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cela pourrait entraver les efforts faits pour renforcer le régime du TNP dans son ensemble. Le Mouvement souligne une nouvelle fois que les coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ont une responsabilité particulière dans l'application de cette résolution. Le Mouvement craint que le fait que la résolution de 1995 n'a toujours pas été appliquée, ce qui va à l'encontre des décisions prises aux conférences des Parties chargées d'examiner le TNP pertinentes, sape l'efficacité et la crédibilité du TNP et nuise à l'équilibre délicat entre ses trois piliers, étant entendu que la prorogation illimitée du Traité convenue à la Conférence d'examen de 1995 est indissociable de la mise en œuvre de la résolution de 1995 et ne donne pas le droit de posséder indéfiniment des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu qu'il ne faut pas que les politiques de non-prolifération attentent au droit inaliénable de chaque État de posséder, d'importer ou d'exporter des matières, équipements et technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer un cycle national complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. Le Mouvement réaffirme une fois de plus le droit souverain de chaque État de définir sa politique énergétique nationale. Le Mouvement des pays non alignés souligne que toute décision prise dans le cadre d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire doit être adoptée par consensus et sans préjudice du droit inaliénable de chaque État de développer un cycle national complet du combustible nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite du succès des négociations sur la question nucléaire iranienne entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti, le 14 juillet, à l'élaboration finale du Plan d'action global commun. Le Mouvement souligne que cet accord montre une nouvelle fois que le dialogue et la diplomatie sont les meilleurs moyens de régler de telles questions, comme l'a toujours prôné le Mouvement.

Le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement toutes les limitations ou restrictions aux exportations vers les pays en développement de matières, d'équipements et de technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux pertinents, et appelle à leur levée immédiate. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour répondre aux besoins de ses États membres en matières, équipements et technologies nucléaires en vue d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne doivent pas être soumises à des conditions incompatibles avec le Statut de l'AIEA.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme de nouveau l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques. Toute attaque ou menace d'attaque contre des installations nucléaires pacifiques – en activité ou en construction – fait courir un grand danger aux êtres humains et à l'environnement et constitue une grave

violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît que la responsabilité première de la sûreté nucléaire incombe aux États. Le Mouvement reconnaît aussi que la responsabilité de la sécurité nucléaire à l'intérieur d'un État incombe entièrement à cet État. Toute norme, directive et règle multilatérale liée à la sécurité nucléaire doit être définie dans le cadre de l'AIEA. Le Mouvement souligne que les mesures et les initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte ou de moyen de pression pour violer, dénier ou restreindre le droit inaliénable des pays en développement de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Mouvement des pays non alignés considère que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en vertu des Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba ainsi que du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, de même que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie sont des mesures positives et importantes pour renforcer le désarmement nucléaire mondial et la non-prolifération nucléaire. Le Mouvement réaffirme que, s'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, il est essentiel que les États dotés de l'arme nucléaire fournissent des garanties inconditionnelles contre la menace ou l'emploi de ces armes à tous les États situés dans ces zones. Le Mouvement des pays non alignés appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles relatifs aux différents traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à retirer toutes les réserves ou déclarations interprétatives incompatibles avec leur objet et leur but, et à respecter l'état de dénucléarisation de ces zones.

Le Mouvement des pays non alignés appuie vigoureusement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. En attendant la création de cette zone, le Mouvement demande à Israël, le seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au TNP ou fait part de son intention de le faire, de renoncer à l'arme nucléaire, d'adhérer au TNP sans délai et de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA. Le Mouvement note avec une vive inquiétude qu'Israël s'est doté de capacités nucléaires, ce qui constitue une menace grave et permanente pour

la sécurité des États voisins et d'autres États, et il condamne le fait qu'Israël continue de mettre au point et de stocker des arsenaux nucléaires. Le Mouvement demande également l'interdiction complète du transfert vers Israël de tous les équipements, informations, matières et installations, ressources ou dispositifs liés au domaine nucléaire, ainsi que de la fourniture d'une assistance dans les secteurs scientifiques ou techniques liés au domaine nucléaire.

Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP expriment de nouveau leur grave inquiétude devant le retard de 20 ans pris dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et appellent les coauteurs de ladite résolution à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour qu'elle soit appliquée intégralement et sans plus tarder.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP se déclarent une nouvelle fois profondément déçus par le fait que le plan d'action de 2010 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'a pas été mis en œuvre. Ils rejettent catégoriquement les prétendus obstacles à la mise en œuvre du plan d'action de 2010 et de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 qui constitue le mandat original en vue de la création de cette zone. C'est aussi contraire à l'accord collectif conclu pendant la Conférence d'examen de 2010.

En outre, le Mouvement des pays non alignés souligne à quel point il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), notamment par tous les États dotés de l'arme nucléaire, ce qui, entre autres, contribuerait au processus du désarmement nucléaire. Le Mouvement rappelle que pour que les objectifs du Traité soient pleinement atteints, l'attachement constant de tous les États signataires, en particulier les puissances nucléaires, au désarmement nucléaire est essentiel. Dans ce contexte, le Mouvement se félicite de la ratification récente du TICE par l'Angola.

Les États du Mouvement qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) constate avec satisfaction l'efficacité de la CIAC, seul traité multilatéral complet interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive, assorti d'un système de vérification et encourageant l'utilisation des produits

chimiques à des fins pacifiques. Ils demandent à tous les États parties détenteurs d'armes chimiques de veiller à la destruction complète du reliquat de leurs stocks avant l'expiration du dernier délai fixé, déjà prorogé. Ils appellent à promouvoir la coopération internationale, sans discrimination ni restriction, dans le domaine des activités chimiques menées à des fins qui ne sont pas prohibées par la Convention. À cet égard, ils accordent une grande importance à l'adoption d'un plan d'action portant sur l'article XI, relatif au développement économique et technologique, dans l'optique de parvenir à l'application pleine, effective et non discriminatoire de toutes les dispositions de cet article.

Les États du Mouvement qui sont parties à la Convention sur les armes biologiques (CIAB) estiment que la Convention représente une composante importante de l'architecture juridique internationale relative aux armes de destruction massive. Ils constatent que l'absence d'un système de vérification continue de nuire à l'efficacité de la Convention et appellent à la reprise des négociations multilatérales visant à conclure un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant qui traite de tous les articles de la Convention d'une manière équilibrée et complète, afin de consolider durablement la Convention, y compris par des mesures de vérification. Ils exhortent la partie qui refuse les négociations à revoir sa position. Ils mettent en outre l'accent sur la nécessité de renforcer, sans restriction, la coopération internationale, l'assistance et les échanges de toxines et des équipements et technologies des agents biologiques pour des fins pacifiques, sans discrimination aucune, conformément à la Convention. Les pays membres du Mouvement qui sont parties à la CIAB attendent beaucoup de la conférence d'examen de la CIAB, qui doit avoir lieu en 2016.

En ce qui concerne les résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011), adoptées par le Conseil de sécurité dans les domaines couverts par les traités multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, le Mouvement souligne la nécessité de veiller à ce qu'aucune action du Conseil de sécurité n'aille à l'encontre de la Charte des Nations Unies, des traités multilatéraux en vigueur sur les armes de destruction massive ou des organisations internationales établies à cet égard, ni du rôle de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés met en garde contre la pratique persistante du Conseil de sécurité qui tend à user de son autorité pour définir les exigences législatives que doivent remplir les États Membres dans l'application

de ses décisions. À cet égard, le Mouvement insiste sur le fait que la question de l'acquisition des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques doit être traitée de manière ouverte par l'Assemblée générale, en tenant compte des vues de tous les États Membres.

Le Mouvement continue d'affirmer le droit souverain des États d'acquies, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques, leurs pièces ou composantes, pour leurs besoins en matière de légitime défense et de sécurité. Le Mouvement se dit préoccupé par les mesures coercitives unilatérales et souligne qu'aucune restriction induite ne doit être placée sur le transfert de ces armes.

Le Mouvement reste profondément préoccupé par la large gamme de conséquences humanitaires, socioéconomiques et sur la sécurité qui découlent de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Le Mouvement appelle tous les États, en particulier les grands États producteurs, à veiller à ce que la fourniture d'armes légères et de petit calibre soit limitée aux seuls gouvernements ou entités dûment autorisées par eux. Le Mouvement souligne également la nécessité d'appliquer de manière équilibrée, complète et efficace le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. À cet égard, le Mouvement insiste sur l'importance clef de la coopération et de l'assistance internationales.

Le Mouvement souligne l'importance d'une réduction des dépenses militaires des principaux pays fabricants d'armes, conformément au principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas, et exhorte les pays concernés à consacrer ces ressources au développement socioéconomique mondial, en particulier à la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du débat thématique, le Mouvement des pays non alignés reviendra plus en détail sur d'autres questions relatives aux armes classiques.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par les évolutions relatives aux systèmes antimissiles balistiques et la menace de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, et il renouvelle son appel à entamer des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, au sujet d'un instrument juridiquement contraignant universel sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace

extra-atmosphérique, qui reste une priorité. À cet égard, le Mouvement réaffirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent s'effectuer à des fins exclusivement pacifiques et bénéficier à tous les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique ou scientifique.

Le Mouvement réaffirme que l'élaboration d'un code de conduite pour les activités spatiales doit s'effectuer dans le respect des mandats respectifs des organes de l'ONU compétents et dans le cadre de négociations multilatérales ouvertes, transparentes, fondées sur le consensus et placées sous les auspices de l'ONU, le tout sur la base d'un mandat légitime et clairement défini, sans fixer d'échéances spécifiques et en prenant en compte les intérêts de tous les États, indépendamment de leur niveau de développement. C'est la condition pour obtenir un résultat équilibré qui répondra aux besoins et aux préoccupations de tous les participants.

Le Mouvement appelle à aborder la question des missiles de façon universelle, globale et non discriminatoire au sein du système des Nations Unies. Toute initiative à ce sujet doit tenir compte des préoccupations de tous les États s'agissant de leur sécurité et de leur droit à l'utilisation pacifique des technologies spatiales.

L'utilisation des technologies de l'information et des communications pouvant faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, il est primordial de s'attaquer à ces problèmes de sécurité d'un nouveau genre et de réduire le risque qu'ils posent. L'élaboration d'un cadre juridique traitant de ces questions doit se faire à l'ONU, avec la participation active de tous les États, sur un pied d'égalité.

Le Mouvement prend note avec inquiétude des cas d'utilisation illicite des nouvelles technologies de l'information et des communications, y compris les réseaux sociaux, au détriment de ses États membres et dénonce vigoureusement ces violations. Le Mouvement insiste sur le fait qu'il importe de veiller à ce que l'usage de ces technologies soit pleinement conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, notamment aux principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures et aux règles de coexistence pacifique entre les États reconnues sur le plan international.

Le Mouvement appelle à la transparence et à la stricte application du principe de représentation

géographique équitable, notamment en ce qui concerne la composition du Groupe d'experts gouvernementaux créé dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Le Mouvement souligne également l'importance que revêtent la transparence et l'ouverture des travaux de ces groupes.

Le Mouvement, qui est profondément préoccupé par la faiblesse persistante de la représentation de ses membres au sein du Bureau des affaires de désarmement, prie le Secrétaire général et le Haut-Représentant de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir une représentation équilibrée et équitable au sein du Bureau.

Le Mouvement des pays non alignés considère que les systèmes d'armes létales autonomes soulèvent un certain nombre de questions éthiques, juridiques, morales et techniques et suscitent des préoccupations liées à la paix et à la sécurité internationales, qui doivent être étudiées de manière approfondie dans le contexte du respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. À cet égard, les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes inhumaines (CCAC) se sont félicités de la tenue à Genève, du 13 au 17 avril, de la réunion d'experts de la CCAC consacrée aux systèmes d'armes létales autonomes et sont favorables à la poursuite du débat sur cette question sur la base d'un mandat convenu. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la CCAC se félicitent de l'adhésion de l'Algérie et de la Palestine à la Convention et aux Protocoles y annexés.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par la poursuite de l'érosion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement est déterminé à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de toute négociation dans ces domaines et seule approche viable de ces questions aux termes de la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de négociation sur le désarmement et lui demande de nouveau de parvenir sans plus tarder à un consensus sur un programme de travail équilibré et global, qui prenne en considération les intérêts de tous les États en matière de sécurité. À cet égard, le Mouvement réaffirme l'importance du principe figurant dans le Document final de la première session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, selon lequel :

« [I]’adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu’aucun État ou groupe d’États n’en retire des avantages par rapport à d’autres à quelque stade que ce soit. » (A/S-10/2, par. 29)

Pour donner un nouvel élan à l'action en faveur du désarmement nucléaire mondial, le Mouvement demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction, comme cela est demandé dans la résolution 69/58, présentée par le Mouvement. Le Mouvement appuie le document de travail présenté par l'Indonésie au nom des États membres du Groupe des 21 et consacré au « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », publié sous la cote CD/2032.

Améliorer l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est un autre objectif commun. S'appuyant sur son règlement et ses méthodes de travail en vigueur, ce mécanisme a produit des traités et des directives qui ont fait date. Le Mouvement estime que la principale difficulté réside dans l'absence de volonté politique de la part de certains États d'aller de l'avant, notamment sur la question du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite des efforts déployés à la session de 2015 de la Conférence du désarmement concernant son programme de travail et le rétablissement, en application de la décision CD/2022, de son groupe de travail informel, et prend note des débats de ce groupe au cours des réunions qu'il a tenues durant cette session. Le Mouvement prend également note des débats informels structurés qui ont eu lieu durant la session de 2015 sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/2021. Le Mouvement encourage tous les États à manifester la volonté politique nécessaire afin que la Conférence du désarmement puisse s'acquitter de son mandat.

De son côté, le Mouvement se tient prêt à débattre de manière constructive de la promotion des questions de désarmement à l'ordre du jour de l'ONU et des moyens de renforcer le mécanisme de désarmement. Il rappelle qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire reste le forum le mieux adapté pour promouvoir les priorités énoncées par la première session extraordinaire en la matière. Le Mouvement souligne qu'il est nécessaire que tous les États fassent montre de volonté politique pour pouvoir obtenir des résultats tangibles. Il est convaincu qu'en faisant preuve de courage politique et en travaillant dans un esprit de coopération, la Première Commission peut contribuer concrètement à l'édification d'un monde plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je rappelle aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à 15 minutes si elles le font au nom d'un groupe.

M. Tin (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar.

L'ASEAN vous félicite, Monsieur, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous vous assurons d'un appui et d'une coopération sans réserve. L'ASEAN félicite également M. Kim Won-soo de sa nomination au poste de Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement. En outre, l'ASEAN rend hommage à M^{me} Angela Kane pour le dévouement aux affaires de désarmement dont elle a fait preuve durant son mandat de Haut-Représentante.

L'ASEAN s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que l'ONU célèbre son soixante-dixième anniversaire, ce qui nous donne l'occasion de renouveler notre engagement d'adhérer aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Notre session suit l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Cette année marque également une

étape importante dans le processus d'intégration de l'Asie du Sud-Est. Les 10 États membres s'apprentent à mettre en place, d'ici à la fin 2015, la Communauté de l'ASEAN, qui contribuera à n'en pas douter au maintien de la paix et de la sécurité régionales.

La paix et la sécurité sont des préconditions essentielles pour réaliser les objectifs de développement durable. Il est encore plus important aujourd'hui de renforcer nos efforts collectifs pour édifier un avenir empreint de sécurité. Bien que l'ONU ait considérablement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le nombre de conflits régionaux et d'actes de violence abjecte perpétrés par les terroristes et les groupes extrémistes est en hausse. Ces actes inhumains font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Désormais, il est plus crucial que jamais de veiller à ce que les groupes extrémistes et les terroristes ne puissent pas avoir accès aux armes nucléaires, à leurs vecteurs ou aux matières et technologies liées à leur fabrication.

L'ASEAN réaffirme que le désarmement nucléaire a toujours été et reste notre première priorité. Cela fait 45 ans que nous déployons des efforts collectifs à cette fin, mais le niveau des stocks d'armes nucléaires dans le monde reste alarmant. Nous accueillons donc avec satisfaction les efforts faits récemment par les États Membres pour braquer de nouveau les projecteurs sur le désarmement nucléaire.

L'ASEAN aspire elle aussi à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, l'ASEAN se félicite de la réunion de l'Assemblée générale organisée le 30 septembre pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, réunion qui a sensibilisé à la nécessité et à l'urgence de commencer à éliminer les armes nucléaires.

Nous regrettons profondément que les perspectives d'une élimination complète des armes nucléaires soient toujours peu prometteuses, après près de 20 années d'impasse à la Conférence du désarmement. Nous prions la Conférence d'établir, aussitôt que possible et à titre de priorité absolue, un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

L'ASEAN réaffirme son attachement aux principes et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui conserve toute sa pertinence malgré l'incapacité de la Conférence d'examen de 2015 d'adopter un document final. Bien qu'aucun accord n'ait été possible cette année et que

les discussions préliminaires sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires n'aient pas été à la hauteur de nos ambitions collectives sur la question, les conclusions et recommandations figurant dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 demeurent valides s'agissant d'autres mesures de suivi. Parmi ces dernières, citons le plan d'action en 22 mesures concernant le désarmement nucléaire, qui est toujours en suspens et n'a pas encore été pleinement et effectivement mis en œuvre.

L'ASEAN est favorable à des discussions de fond sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, car elles permettraient une compréhension exhaustive des effets catastrophiques des armes nucléaires tant sur les êtres humains que sur l'environnement.

Nous abondons dans le sens du Secrétaire général : comprendre les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait tout emploi d'armes nucléaires suscite un intérêt croissant. À cet égard, nous nous félicitons de la réussite de la tenue des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisées à Oslo, Nayarit et Vienne, et nous saluons le fait que 119 États ont souscrit à l'Engagement humanitaire. Nous accueillons tout aussi favorablement la neuvième table ronde régionale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires et les perspectives offertes par un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Bangkok en mars 2015. Il est grand temps d'entamer une discussion sérieuse afin de combler les lacunes qui émaillent le régime juridique régissant les armes nucléaires. Tandis que nous réfléchissons collectivement aux prochaines mesures à prendre pour avancer sur la question en toute transparence et sans exclusive, nous exhortons tous les États parties à se conformer au TNP.

L'ASEAN continue de croire que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, contribuent de façon significatif au renforcement du désarmement nucléaire dans le monde et aux régimes de non-prolifération. Nous nous félicitons de la tenue, le 24 avril à New York, de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, présidée par l'Indonésie. Les zones exemptes d'armes nucléaires jouent certes un rôle

important dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération, mais elles ne doivent pas se substituer à une élimination totale et complète des armes nucléaires.

L'ASEAN souligne l'importance de créer des zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas, surtout au Moyen-Orient, et exprime son soutien continu à la convocation dès que possible de la conférence sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient. Nous insistons aussi pour dire qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des assurances inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires à tous les États situés dans ces zones.

L'ASEAN joue un rôle central dans le maintien et la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, contribuant de la sorte au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous soulignons qu'il importe de renforcer la non-prolifération nucléaire et le régime de désarmement aux fins du maintien de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans la région. Nous réaffirmons notre volonté de préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le stipule la Charte de l'ASEAN. Nous réaffirmons en outre notre engagement à respecter le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et insistons sur l'importance de sa mise en œuvre pleine et effective ainsi que sur celle du plan d'action (2013-2017) visant à renforcer son application, qui a été adopté par les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN le 30 juin 2013. À cet égard, l'ASEAN souhaite voir s'intensifier les efforts que déploient actuellement les États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, ainsi que les États dotés d'armes nucléaires en vue, conformément aux buts et principes énoncés dans le Traité, de régler toutes les questions en suspens ayant trait à la signature et à la ratification du Protocole au Traité.

L'ASEAN estime que les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire profitent énormément au développement socioéconomique et contribueront de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable. L'ASEAN réaffirme le droit inaliénable de tous les États à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier aux fins de leur développement économique et social. De notre côté, l'ASEAN a renforcé notre coopération pour veiller à ce que les normes en matière de garanties et les mesures de sécurité soient respectées s'agissant de

l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est à cet égard que le réseau des organismes de contrôle nucléaire de l'ASEAN a été mis en place en 2013. Depuis lors, le réseau a servi de plateforme pour le partage des pratiques optimales et l'échange de points de vue sur la sûreté et la sécurité, les garanties et les utilisations de l'énergie atomique entre organismes de contrôle nucléaire ou autorités concernées de la région.

L'ASEAN est consciente du rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, de la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et des garanties. Nous continuons d'envisager les moyens d'officialiser les relations entre l'ASEAN et l'AIEA.

L'ASEAN se félicite de la conclusion du Plan d'action global commun entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3 à Vienne le 14 juillet, ainsi que de l'adoption, le 20 juillet, de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, approuvant le Plan d'action. L'ASEAN est d'avis que l'Accord contribuera au règlement pacifique de la question nucléaire iranienne ainsi qu'à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région et au-delà. À cet égard, nous demandons à toutes les parties de remplir leurs obligations en vue de la pleine mise en œuvre de l'Accord, et encourageons tous les États Membres à contribuer positivement à la réalisation de cet objectif.

Les États membres de l'ASEAN insistent sur l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la péninsule coréenne. Nous réitérons notre appui à tous les efforts entrepris pour parvenir à dénucléariser la péninsule coréenne de manière pacifique, notamment en créant un environnement propice à la reprise dès que possible des pourparlers à six, ainsi qu'à la poursuite du dialogue intercoréen qui ouvrirait la voie à une dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne de façon pacifique, ainsi qu'à une réunification coréenne.

L'ASEAN appelle à une entrée en vigueur dès que possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et attache une grande importance à son universalisation. L'entrée en vigueur du TICE est essentielle pour le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Il est de notre devoir à tous, en tant que membres de la communauté internationale, d'atteindre cet objectif.

L'ASEAN souhaite aussi renforcer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales, et s'assurer que l'espace extra-atmosphérique est utilisé à des fins pacifiques et dans l'intérêt de tous les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique ou scientifique. L'atelier sur les activités spatiales organisé en 2012 et en 2014 par le Forum régional de l'ASEAN a contribué à la promotion du dialogue et à la compréhension des questions spatiales.

L'ASEAN est favorable à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects afin de juguler la prolifération de ces armes meurtrières, qui continuent de coûter la vie à de nombreuses personnes. Nous tenons toutefois à réaffirmer le droit et la prérogative de chaque État souverain d'utiliser, de façon proportionnelle, des armes classiques pour protéger sa sécurité intérieure et son intégrité territoriale.

L'ASEAN prend acte de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, ainsi que de l'achèvement de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Cancún, Mexique, en août. L'ASEAN prend note de l'installation du Secrétariat du Traité sur le commerce des armes à Genève, et s'attend avec intérêt à d'autres développements positifs qui favoriseront la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le Traité.

L'ASEAN prend également note avec satisfaction des progrès positifs réalisés en vue de l'ouverture effective du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, un centre d'excellence traitant les aspects humanitaires des restes explosifs de guerre, et se félicite du bon déroulement du deuxième séminaire régional sur la création d'un centre régional de lutte antimines de l'ASEAN à Siem Reap en août 2015.

L'ASEAN prend note aussi de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a eu lieu en septembre 2015 à Dubrovnik, en Croatie. L'ASEAN appelle les États Membres à continuer d'appuyer les deux résolutions intitulées respectivement « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », présentée par la Malaisie, et « Désarmement nucléaire », présentée par le Myanmar. Les deux résolutions soulignent la priorité et l'importance que les États membres de l'ASEAN accordent au désarmement nucléaire.

En conclusion, l'ASEAN souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet, en accordant une attention particulière et urgente à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Sauer (Finlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, la Finlande.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Je voudrais commencer mon intervention, Monsieur le Président, en vous félicitant, ainsi que le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, pour votre accession à ces nouvelles fonctions.

Pour les pays nordiques, l'état de droit est un principe directeur dans les affaires internationales, y compris en ce qui concerne les engagements relatifs au désarmement et à la non-prolifération. La communauté internationale doit trouver des voies et moyens d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance, et de poser les fondements pour l'introduction et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Les pays nordiques souscrivent à la démarche humanitaire dans le cadre du débat sur les armes nucléaires. Les terribles souvenirs d'Hiroshima et de Nagasaki, il y a 70 ans, nous rappellent les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue sur cette question.

Nous sommes attachés à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et au principe d'un désarmement effectif. Il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires débarrassent le monde des armes nucléaires en mettant en œuvre des processus unilatéraux, bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à négocier et à effectuer des réductions supplémentaires et plus importantes de leurs arsenaux nucléaires, y compris en tenant dûment compte du désarmement pour ce qui est des armes nucléaires non stratégiques.

Nous regrettons que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas pu se mettre d'accord sur un document final. Le TNP demeure un pilier fondamental de la sécurité internationale, et nous exhortons tous les pays à le signer et à le ratifier. Au

cours de cette soixante-dixième session de la Première Commission, nous avons la responsabilité commune d'agir de manière constructive pour promouvoir des initiatives qui peuvent nous rapprocher effectivement de l'objectif de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous regrettons que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait pas été convoquée. Toutefois, l'objectif de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive demeure plus important que jamais. Au cours du dernier cycle d'examen, grâce aux efforts consentis par l'Ambassadeur Jaakko Laajava, un dialogue régional sur des questions de la plus haute importance pour la sécurité du Moyen-Orient a pu être lancé. Espérons que ce dialogue se poursuivra.

Nous devons œuvrer à la mise en place de mécanismes permettant de faire des progrès en matière de désarmement nucléaire d'une manière effective, systématique et axée sur des résultats. Il a été proposé à cet effet que l'Assemblée générale mette en place un groupe de travail à composition non limitée. Ce groupe de travail devrait être sans exclusive et ouvert à la participation de tous les pays. Il est particulièrement important que les pays dotés d'armes nucléaires participent de manière constructive aux travaux de ce groupe.

Nous appelons une fois de plus tous les États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre appel s'adresse tout particulièrement aux huit pays dont la ratification est nécessaire pour que le Traité entre en vigueur. Il faut lancer sans plus tarder les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux donne une nouvelle impulsion en faveur de ces négociations.

Lever l'état d'alerte des systèmes d'armes nucléaires permettrait de réduire les risques, contribuerait à renforcer la confiance entre les États et peut conduire au désarmement. Par conséquent, nous exhortons tous les pays dotés d'armes nucléaires à réduire le niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires.

Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire contribue considérablement à la réalisation de véritables progrès en ce qui concerne l'article VI du TNP. Il s'agit d'un exemple concret de mesure qui peut permettre de renforcer les capacités

et la confiance et de contribuer à mettre en place les éléments nécessaires sur le plan technique pour parvenir au désarmement nucléaire et à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Sommet sur la sécurité nucléaire a joué un rôle très important pour la sécurisation, la réduction et l'élimination des matières nucléaires et radioactives. Le monde est plus sûr grâce à ce processus, et il est primordial que ces efforts se poursuivent au-delà de 2016.

Nous saluons l'adoption, tout récemment, du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien. Il s'agit d'une réalisation historique dans le domaine du désarmement mondial. Nous espérons que l'Iran mettra rapidement en œuvre tous les engagements qu'il a pris dans le cadre de cet accord, et nous attendons de ce pays qu'il coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour régler toutes les questions en suspens, y compris s'agissant des dimensions militaires possibles de son programme nucléaire, afin de rassurer pleinement la communauté internationale quant au caractère exclusivement pacifique de ce programme. Nous encourageons également l'Iran à ratifier rapidement le Protocole additionnel à son accord de garanties. Nous appuyons pleinement l'AIEA dans le cadre de ses efforts visant à vérifier la mise en œuvre et à faire le suivi des engagements pris par l'Iran relativement à son programme nucléaire, tels qu'indiqués dans cet accord. Par ailleurs, nous encourageons les pays à appuyer les travaux de l'AIEA à cet égard, sur le plan politique et financier.

La mission internationale chargée du démantèlement et de la destruction du programme d'armes chimiques de la Syrie est une initiative sans précédent. C'est la première fois qu'un arsenal d'armes de destruction massive appartenant à un pays a été démantelé de cette façon. Les pays nordiques sont fiers d'avoir contribué à cet effort. Nous sommes vivement préoccupés par l'utilisation du chlore en tant qu'arme, ainsi que par l'utilisation présumée du gaz moutarde. L'utilisation de la moutarde au soufre ou d'un autre agent de guerre chimique dans le contexte d'un conflit constitue une violation de la Convention sur les armes chimiques et du droit humanitaire coutumier. Nous nous félicitons de ce que la mission d'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) poursuivra ses efforts pour établir les faits à cet égard. Nous saluons également la résolution 2235

(2015) du Conseil de sécurité sur l'établissement d'un mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU chargé d'établir les responsabilités s'agissant de l'utilisation, comme armes, de produits chimiques en Syrie. Nous appelons toutes les parties à coopérer pleinement dans le cadre de cette enquête. Nous exhortons les pays non parties à la Convention à y adhérer et à devenir membres de l'OIAC. En outre, les États parties qui n'ont pas pleinement mis en œuvre la Convention sont invités à le faire.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est une pièce maîtresse de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération et constitue une norme mondiale contre la mise au point et l'emploi de ces armes. Dans le cadre du processus de préparation de la huitième Conférence d'examen, nous sommes d'avis que les États parties doivent se concentrer sur les domaines où il est possible de dégager un consensus et sur des mesures pragmatiques susceptibles de renforcer la Convention de manière constructive, notamment l'amélioration de la mise en œuvre au niveau national, les mesures de renforcement de la confiance, l'assistance et la protection, l'universalisation de la Convention et le renforcement de la coopération entre le milieu scientifique et celui du désarmement.

L'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest nous a rappelé le danger que représente la propagation des maladies transmissibles. Le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale est un effort conjoint des pays, des organisations internationales et de la société civile visant à accélérer les progrès vers un monde sûr et à l'abri des maladies infectieuses. Le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale vise à garantir une riposte plus forte contre les menaces biologiques et une meilleure préparation en cas d'urgence sanitaire grave.

Les pays nordiques travaillent également en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires pour que le mécanisme d'enquête du Secrétaire général demeure opérationnel, afin que l'on puisse enquêter rapidement sur toutes les allégations d'emploi d'armes biologiques et prendre les mesures qui s'imposent.

Après des années d'efforts intensifs, le Traité sur le commerce des armes est finalement entré en vigueur en décembre dernier. Les pays nordiques se félicitent des résultats importants de la première Conférence

des États parties. Ils constituent une base solide pour un régime du Traité qui fonctionne bien. Le Traité sur le commerce des armes est une réalisation importante de la communauté internationale. Même s'il est conçu pour établir des normes en vue de garantir un commerce responsable des armes classiques, il fait bien plus. Une caractéristique importante de ce traité est qu'il introduit la notion selon laquelle lors de l'évaluation en vue de l'exportation des armes, il faut tenir compte du risque qu'elles puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe. Le Traité sur le commerce des armes fournit également à la communauté internationale un nouvel outil pour lutter contre le commerce non réglementé et illicite des armes classiques grâce à l'augmentation du nombre de pays qui appliquent des contrôles dans ce domaine. Il nous incombe maintenant de faire en sorte que le Traité devienne universel et d'en assurer la mise en œuvre effective.

La lutte contre le détournement et le commerce illicite et non réglementé des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions revêt une importance primordiale pour la création des conditions propices au développement. À cet égard, les pays nordiques se félicitent de la résolution 2220 (2015) du Conseil de sécurité. Il faut également déployer des efforts supplémentaires en ce qui concerne le transport des armes dans le même but.

L'emploi de mines antipersonnel est désormais condamné et des progrès notables ont été réalisés en matière de déminage des zones contaminées et de destruction des stocks. Les pays nordiques s'emploient à mettre au point des méthodes novatrices dans le domaine de la lutte antimines à des fins humanitaires. L'assistance aux victimes doit faire partie de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et être intégrée dans l'action sanitaire d'une manière générale. La Convention sur les armes à sous-munitions, en les interdisant, a réussi à réduire les souffrances humaines causées par ces armes. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir d'utiliser de telles armes et à respecter pleinement les principes consacrés par le droit international humanitaire. Le Plan d'action de Dubrovnik offre aux États parties à la Convention des outils efficaces pour orienter leurs travaux au cours des cinq prochaines années.

Les pays nordiques restent très attachés à la Convention sur les armes inhumaines (CCAC) et à ses protocoles. L'universalité et le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés revêtent

une très grande importance. La CCAC est un cadre qui regroupe les connaissances dans de nombreux domaines variés et nous permet de nous attaquer à des questions très diverses, qu'elles soient anciennes ou nouvelles. Nous considérons que c'est toujours à l'être humain qu'il appartient en dernier ressort de gérer les questions de vie ou de mort. En tant qu'États, nous sommes tenus de déterminer la licéité des nouvelles armes, et nous nous félicitons donc de la poursuite du débat relatif aux systèmes d'armes létales autonomes dans le cadre de la CCAC.

Les pays nordiques considèrent que des règles internationales sont nécessaires pour veiller à ce que les activités spatiales soient menées de manière sûre et durable. Cela pourrait comprendre un code international de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que d'autres initiatives ayant un caractère plus contraignant. Nous espérons examiner cette question plus en détail dans le cadre de nos travaux.

Nous, les pays nordiques, considérons qu'il est important et opportun d'assurer une représentation plus équilibrée des sexes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La participation égale des hommes et des femmes aux analyses, délégations, débats et décisions relatifs au désarmement renforcerait la légitimité, la qualité et l'efficacité des accords de désarmement. Peu de résultats peuvent être facilement obtenus en matière de désarmement et de non-prolifération, mais celui-là peut certainement l'être.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est indispensable aux acteurs du désarmement car il leur donne accès à la recherche et à des compétences spécialisées. Les pays nordiques appuient l'UNIDIR en paroles et en actes. Nous sommes favorables aux efforts visant à trouver une structure de financement durable pour l'UNIDIR.

Enfin, les pays nordiques entendent promouvoir une conception commune des problèmes rencontrés aujourd'hui en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de prolifération ainsi que des mesures concrètes afin de s'attaquer à ces problèmes. Nous insistons sur la nécessité de faire respecter et de renforcer la primauté du droit dans les affaires internationales. Nous nous évertuerons à atteindre ces objectifs à la soixante-dixième session de la Première Commission.

M. Al-Shanfari (Oman) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, au nom du Groupe des États membres de la Ligue des États arabes, à vous féliciter

sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, grâce à vos talents et à votre expérience remarquables, vous contribuerez au succès de ses travaux. À cet égard, je me dois aussi de féliciter sincèrement les autres membres du Bureau.

Je tiens également à signaler que le Groupe des États arabes appuie la déclaration faite par le chef de la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes réaffirme ses positions de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale et souligne que la paix, la sécurité et la stabilité ne pourront être instaurées dans le monde tant qu'existent les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Il faut donc débarrasser l'humanité de ces armes et utiliser pour le développement les énormes moyens matériels et humains qui leur sont consacrés.

Le Groupe souligne que les solutions convenues dans le cadre multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen viable de régler les questions du désarmement et de la sécurité internationale. Le Groupe appelle tous les États Membres à renouveler et à honorer leurs engagements individuels et collectifs, dans le cadre d'une coopération multilatérale, et a confiance dans le rôle que joue l'ONU dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Le Groupe réaffirme également le rôle déterminant de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement et de la Première Commission de l'Assemblée générale, qui constituent des cadres multilatéraux pour le désarmement nucléaire, conformément au mandat défini à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. C'est également à cette session qu'a été affirmée la priorité absolue du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale.

À cet égard, le Groupe des États arabes se félicite que le 26 septembre ait été déclaré Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, ce qui représente une mesure concrète en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires. Nous appelons également la communauté internationale à entamer des négociations sur un traité global et non discriminatoire visant l'interdiction l'utilisation, l'acquisition, la fabrication et le stockage des armes nucléaires. Il faut également convoquer, au plus tard

en 2018, une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine vital, en application de la résolution 68/32 du 5 décembre 2013.

Le Groupe des États arabes continuera de contribuer de manière positive à ces efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, auxquels il participe de manière concrète en prenant une part active à tous les forums multilatéraux qui traitent du désarmement nucléaire et par l'adhésion de tous les États arabes Membres de l'ONU au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nos États ont soumis toutes leurs installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qu'Israël n'a pas fait, en dépit de toutes les demandes et résolutions internationales à cet égard.

Le Groupe se déclare également préoccupé par l'incapacité persistante d'avancer concrètement sur la voie du désarmement nucléaire et d'appliquer la deuxième décision prise par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les 13 mesures définies durant la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000, et le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. Les États dotés de l'arme nucléaire se dérobent très clairement à l'établissement de tout calendrier spécifique pour la mise en œuvre de ces engagements internationaux en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes dénonce le fait que les États dotés de l'arme nucléaire continuent d'adopter des doctrines militaires qui autorisent l'emploi des armes nucléaires, y compris contre des États qui ne possèdent pas ce type d'arme. À cet égard, nous affirmons que l'élimination totale et définitive des armes nucléaires, en vertu de l'article VI du TNP, est le seul moyen de garantir que ces armes ne seront pas utilisées. Le Groupe appelle donc à l'adhésion universelle au TNP, car il est la clef de voûte du régime international multilatéral pour le désarmement et de la garantie de la sécurité internationale. Le Groupe souligne qu'il importe de parvenir à un équilibre dans le traitement des piliers du TNP – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – et de combler les lacunes qui découlent du fait que certains États se concentrent délibérément sur la non-prolifération au détriment du désarmement et du

renforcement de la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Groupe souligne également que ce droit doit être pleinement conforme aux obligations juridiques découlant des accords conclus avec l'AIEA.

L'échec de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP et la réticence des puissances nucléaires à honorer leurs engagements en matière de désarmement nucléaire nous mettent face à nos responsabilités, et nous devons donc intensifier les efforts collectifs pour accélérer la marche vers l'élimination totale des armes nucléaires. Nous appelons à la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. À cet égard, nous tenons à souligner la nécessité de prendre sans tarder des mesures efficaces en application de la résolution présentée chaque année par le Groupe des États arabes à l'Assemblée générale et intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ». En outre, nous sommes préoccupés par le niveau de danger et d'insécurité dans la région, qui est lié au refus d'Israël d'adhérer au TNP. Israël est la seule partie qui n'a pas rejoint le TNP, et il refuse toujours de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, menaçant de ce fait la sûreté et la sécurité du Moyen-Orient.

Nous soulignons par ailleurs que la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, considérée comme un pilier du TNP, est tout aussi importante que les deux autres piliers du Traité. Depuis 1995, nous n'avons vu aucun progrès tangible dans ce domaine, en dépit du fait que la résolution adoptée à l'époque faisait partie intégrante des conclusions de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Au contraire, nous n'avons observé que tergiversations et retards, ainsi qu'une volonté de revenir sur les obligations contractées volontairement. Cela a amené les États arabes à revoir leurs stratégies vis-à-vis de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

Le plan d'action adopté par consensus en 2010 n'ayant pas été mis en œuvre, le Groupe des États arabes a tenté de trouver un moyen de sortir de l'impasse durant la dernière Conférence d'examen, en présentant un document qui avait été adopté par

le Mouvement des pays non alignés. Cette démarche positive s'est heurtée à des efforts décevants de la part des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, qui ont bloqué un consensus international et l'adoption d'un document final. Ces manœuvres nous poussent à nous poser des questions sur le sérieux de ces États dépositaires et leur volonté de respecter leurs obligations politiques et morales.

L'élimination des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient relève de la responsabilité collective de la communauté internationale. Nous avons honoré cette obligation. Les autres parties doivent faire de même, sans quoi le TNP sera menacé, et cela pourrait mettre en péril la stabilité du régime de désarmement et de non-prolifération en général.

Le Groupe des États arabes réaffirme la nécessité de permettre à la Conférence du désarmement de jouer son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation du système des Nations Unies dans le domaine du désarmement. La stagnation actuelle de ses travaux n'est pas liée à une défaillance de la Conférence elle-même, mais plutôt à l'absence de volonté politique. Nous soulignons donc la nécessité de préserver le rôle fondamental de la Conférence du désarmement et de ne pas gaspiller les énergies en créant des entités parallèles. Les quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence – non-prolifération nucléaire, adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, interdiction d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et garanties négatives de sécurité – sont complémentaires. Nous sommes fermement convaincus que l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Les instruments juridiques internationaux pertinents affirment que l'espace extra-atmosphérique ne peut être utilisé qu'à des fins pacifiques et qu'il est interdit d'y déployer des armes.

En ce qui concerne les armes classiques, nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects pour permettre aux États Membres de combattre ce phénomène dangereux, qui est à l'origine de nombreuses menaces liées à l'acquisition de telles armes par des acteurs non étatiques.

Sur la question de la sécurité des systèmes informatiques, il importe d'intensifier la coopération internationale pour renforcer la sécurité et protéger

les intérêts nationaux des États. Les États doivent être protégés contre les activités subversives qui visent leurs installations par le biais d'Internet.

Le Groupe des États arabes vient ainsi d'énoncer ses priorités concernant les questions qui seront abordées durant la soixante-dixième session. Il est conscient que l'ordre du jour dont nous sommes saisis donne à chacun d'entre nous une lourde tâche. Cela ne doit toutefois pas limiter nos ambitions mais nous encourager au contraire à respecter les principes d'égalité, de non-sélectivité et à éviter le deux poids, deux mesures. Ces principes sont impératifs pour que se manifeste la volonté politique nécessaire au succès de nos travaux. Le Groupe des États arabes se déclare pleinement déterminé à les appliquer et à travailler avec la Commission et les autres membres afin d'avancer sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

M. Combrink (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et mon pays, l'Afrique du Sud. En premier lieu, la Coalition pour un nouvel ordre du jour tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission pour cette année. Vous pouvez compter sur notre entière coopération et notre plein appui en vue de mener nos travaux durant les quatre prochaines semaines à une issue positive.

Comme elle l'a fait par le passé, la Coalition pour un nouvel ordre du jour présentera un projet de résolution à la Commission durant le débat thématique sur les armes nucléaires.

Les raisons qui ont incité nos ministres des affaires étrangères respectifs à former la Coalition pour un nouvel ordre du jour en 1998 sont la menace que continue de faire peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et la possibilité d'un recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. Cette menace continue de pousser la Coalition pour un nouvel ordre du jour à promouvoir la cause du désarmement nucléaire en vue de l'instauration d'un monde à jamais exempt d'armes nucléaires.

Bien que des progrès aient été enregistrés en ce qui concerne la limitation de la prolifération horizontale des armes nucléaires, la Coalition pour un nouvel ordre du jour demeure préoccupée par le fait que les avancées en matière de désarmement nucléaire sont limitées, et

ce alors que le désarmement nucléaire figure à l'ordre du jour international depuis que des armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois. Soixante-neuf ans après que l'Assemblée générale ait cherché à lancer un processus en vue

« d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives »
(résolution 1 (I), par. 5 c),

il reste beaucoup à faire pour parvenir à un monde à jamais exempt d'armes nucléaires.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts que les armes nucléaires ont été conçues pour causer, de leurs conséquences, qui ne peuvent être confinées à l'intérieur de frontières nationales, et du risque toujours croissant d'une explosion nucléaire, le fait que des doctrines et des concepts de sécurité continuent de reposer sur ces armes est immoral, contraire à l'éthique et encourage leur prolifération. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il n'y a pas de bonnes mains pour de mauvaises armes.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, la session de cette année de la Première Commission coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Elle coïncide également avec le soixante-dixième anniversaire des bombardements nucléaires qui ont visé Hiroshima et Nagasaki. Ces étapes clefs représentent pour tous les États une occasion historique de faire progresser le désarmement nucléaire. Elles nous rappellent les morts et les destructions innombrables qu'a laissées dans son sillage la première utilisation d'armes atomiques, lesquelles ne doivent plus jamais, quelles que soient les circonstances, être utilisées.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour regrette donc profondément l'absence d'un quelconque résultat constructif à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. Nous estimons avoir raté une occasion de contribuer à accélérer les progrès sur la voie de la pleine application des engagements et obligations convenus aux Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010. La Coalition pour un nouvel ordre du jour se préoccupe sérieusement des répercussions que cet état de fait aura sur la crédibilité du TNP et sur le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire.

Malgré les difficultés, la Coalition pour un nouvel ordre du jour se félicite que les conséquences

humanitaires catastrophiques et les risques associés aux armes nucléaires suscitent depuis 2010 un regain d'attention auprès de la communauté internationale, et accueille favorablement la sensibilisation croissante au fait que ces inquiétudes doivent être au fondement de la nécessité vitale du désarmement nucléaire et de l'urgence d'instaurer un monde à jamais exempt d'armes nucléaires. Nous saluons donc les preuves irréfutables présentées à l'occasion des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui ont exposé dans le détail les conséquences catastrophiques qui résulteraient d'une explosion nucléaire. Cette initiative, conjointement au rôle déterminant joué par la société civile, a réussi à sensibiliser l'opinion mondiale à la menace qu'une seule arme nucléaire fait peser sur notre civilisation. Que dire alors des 16 400 armes qui, selon les estimations, existent toujours, nombre d'entre elles étant en état d'alerte élevée et pouvant être déployées en quelques minutes.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour reste convaincue que le TNP est la clef de voûte du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. Néanmoins, nous sommes déçus de la lenteur du désarmement nucléaire, tant au niveau régional que mondial et ce, en dépit des mesures successives prises par les États dotés d'armes nucléaires. Bien que les initiatives ne manquent pas dans ce domaine, les progrès concrets sont quant à eux insuffisants. De fait, malgré les réductions notables opérées depuis les niveaux records enregistrés durant la guerre froide, les réductions bilatérales ne peuvent remplacer un désarmement multilatéral réalisé conformément aux principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour fait part de sa déception et de sa profonde préoccupation face au fait que la résolution de 1995 sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'est toujours pas appliquée. Nous appelons donc tous les États parties au TNP à œuvrer pour sa mise en œuvre pleine et entière, laquelle est inextricablement liée à la prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

Il est grand temps que la communauté internationale traduise ses paroles en actions concrètes, assorties de critères et d'un calendrier précis. La Coalition estime que les États dotés de l'arme nucléaire devraient non seulement honorer leurs engagements et obligations passés, mais également faire en sorte de

renforcer les accords conclus en 1995, 2000 et 2010, car cela contribuerait à faire avancer les buts et objectifs du Traité.

Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique internationale, c'est aussi un impératif moral et éthique. Bien que la communauté internationale s'accorde de plus en plus à considérer les armes nucléaires comme n'ayant aucune légitimité, elles constituent toujours les axes majeurs des doctrines de sécurité des États dotés de l'arme nucléaire et de ceux qui sont parties à des alliances régionales avec ces États. Loin de renforcer la sécurité et la paix internationales, cette situation ne fait que les affaiblir, exacerbant les tensions internationales et les conflits et mettant en péril le bien-être collectif de l'ensemble des États et des peuples. De plus, elle renforce la perception selon laquelle les États dotés de l'arme nucléaire aspirent à conserver ces armes pour une durée indéfinie, contrairement à leurs obligations et engagements juridiques.

Dans un monde où les besoins élémentaires de milliards d'êtres humains ne sont pas satisfaits, les dépenses croissantes consacrées aux armes nucléaires sont aussi inadmissibles qu'intenable. Affecter des ressources considérables à la conservation et à la modernisation des armes nucléaires va à l'encontre des aspirations internationales au développement exprimées récemment par les dirigeants du monde entier avec l'adoption des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Les gouvernements devraient allouer des ressources qui font cruellement défaut au développement socioéconomique, plutôt que de les gaspiller dans des armes nucléaires.

Étant donné que cela fait plus de 40 ans que le TNP est entré en vigueur, le statu quo sur le désarmement nucléaire n'est plus acceptable. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est temps que les États honorent leur engagement d'éliminer les armes nucléaires conformément aux obligations découlant de l'article VI du TNP, et que les États dotés de l'arme nucléaire s'acquittent de leur promesse sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. Il est donc urgent d'entamer, de bonne foi, des négociations sur le désarmement nucléaire. Le rythme actuel du désarmement restera lent et inacceptable tant que l'on n'aura pas étudié toutes les options envisageables pour négocier des mesures efficaces. À cet égard, nous exhortons tous les États à envisager les options possibles et à appuyer les efforts visant à identifier, élaborer et négocier des mesures efficaces et juridiquement contraignantes pour

le désarmement nucléaire, conformément à l'esprit et à l'objectif de la résolution 1 (I), du 24 janvier 1946, et à l'article VI du TNP.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour encourage tous les États parties à saisir l'occasion que nous donne la présente session de la Première Commission pour faire bouger les choses en matière de désarmement nucléaire.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur les points 88 à 105 de l'ordre du jour. Au regard de vos nombreuses années d'expérience non seulement dans la diplomatie mais également en tant que négociateur et rassembleur, la CARICOM se félicite, Monsieur le Président, que vous ayez été choisi pour diriger nos travaux. Dans le même temps, nous congratulons les autres membres du Bureau pour leur élection. Comme leurs prédécesseurs, ils peuvent être assurés du soutien des 14 États membres de la CARICOM pour faire en sorte que les travaux de la Première Commission à la soixante-dixième et historique session de l'ONU fixe un nouveau cap et marque l'avènement d'une nouvelle ère s'agissant du rôle que joue la Première Commission dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous rendons également hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rattray, de la Jamaïque, pour le travail qu'il a accompli à la présidence de la Première Commission à sa soixante-neuvième session.

Comme toujours, nous nous associons à la déclaration prononcée par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, auquel tous les États de la CARICOM appartiennent.

Il y a quelques jours, les États Membres ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Le cadre général établi par ce document historique permettra d'orienter le développement mondial pendant les 15 prochaines années. La CARICOM se fait l'écho des paroles du Secrétaire général Ban Ki-moon, pour qui le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan universel, intégré et porteur de transformation qui marque un tournant historique pour notre monde. Nous devons faire en sorte que ces paroles nous servent de repère tandis que nous passons à la phase suivante.

La CARICOM estime que la Première Commission a un rôle fondamental à jouer pour aider les États à atteindre les objectifs de développement durable – en particulier l'objectif 16, relatif à la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable.

Dans notre région, nous n'oublions jamais que la responsabilité première de l'Organisation des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le présent débat de la première Commission se tient à un moment où la paix et la sécurité sont absentes de nombreuses parties de la planète. C'est un sujet de grave préoccupation, et cela devrait vraiment être une source de grave préoccupation pour tous les États Membres 70 ans après la création de l'ONU.

Ces derniers temps, la communauté internationale n'a eu d'autre choix que de reconnaître que l'évolution constante des conditions de sécurité dans le monde fait qu'aucun État ou groupe d'États – petit ou grand – n'est à l'abri des effets du terrorisme international, de l'influence croissante des acteurs non étatiques, des risques de prolifération et de l'escalade des tensions et des conflits entre États. C'est pourquoi la CARICOM encourage tous les États à agir en permanence dans le cadre de la Charte des Nations Unies sur toutes les questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale et à s'efforcer d'appliquer les décisions qui sont adoptées. Nous pensons que la non-application des décisions de l'Assemblée générale par la Première Commission est en partie responsable de certains des problèmes que nous rencontrons en tant que membres de la communauté internationale.

Les activités criminelles transfrontières continuent de faire peser de graves menaces sur la sécurité et la stabilité de notre sous-région. Cela inclut – sans s'y limiter – le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes et de munitions, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives qui nous aident à faire face à ces problèmes, et avons notamment mis au point un mécanisme – présenté dans le Plan stratégique de la CARICOM pour 2015-2019 – pour renforcer la résilience face à ces menaces manifestes et immédiates. Une stratégie en matière de criminalité et de sécurité propre à la CARICOM a été approuvée par nos chefs de gouvernement en 2013. Son principal objectif vise à améliorer de façon sensible la sécurité des citoyens en créant une communauté sûre, juste et libre, tout en améliorant la viabilité économique de notre région.

Le commerce illicite des armes s'est traduit par un accroissement du taux d'homicides dans la région. Les statistiques montrent qu'environ 70 % des meurtres commis dans la région CARICOM sont dus à l'utilisation d'armes légères. Ce commerce a aussi accru l'incidence de la violence liée aux bandes organisées dans certaines de nos capitales. La violence liée aux bandes organisées et les autres utilisations illicites des armes légères continuent aussi d'entraver le développement socioéconomique de plusieurs d'États de la CARICOM, étant donné que de très précieuses – et, j'ajouterais, très importantes – ressources financières et autres – doivent être puisées de nos budgets nationaux pour lutter contre le fléau du trafic des armes.

Bien que la CARICOM ait élaboré une riposte régionale pour faire face à ces problèmes, nous sommes on ne peut plus conscients de la nécessité d'une coopération au niveau multilatéral. C'est pour cette raison que nous, à la CARICOM, souscrivons pleinement à l'objet et au but du Traité sur le commerce des armes, et avançons assidûment vers sa pleine application dans nos juridictions. Nous restons fermement convaincus que le Traité sur le commerce des armes peut contribuer de manière importante à réduire les souffrances de bon nombre de nos concitoyens et d'un nombre incalculable de personnes dans le monde, en particulier les femmes et les enfants qui subissent au quotidien l'impact meurtrier et dévastateur du commerce non régulé des armes classiques. Dans le même temps, la CARICOM reconnaît que, pour être un succès universel, le Traité sur le commerce des armes doit être mis en œuvre pleinement et en toute bonne foi par tous les États parties et les signataires, y compris les grands fabricants, exportateurs et importateurs d'armes classiques.

Nous nous sommes également rendu compte que les accords juridiques non contraignants nous aident immensément dans nos efforts de lutte contre le trafic d'armes dans notre région. Nous réaffirmons une fois de plus l'importance que nous attachons au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Pour nous, il s'agit d'un important instrument complémentaire pour mobiliser la coopération internationale afin de freiner le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

La CARICOM est d'avis qu'il faut renforcer le Programme d'action. Nous attendons avec intérêt de participer activement à la sixième Réunion biennale des

États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui doit avoir lieu en juin 2016. La CARICOM espère que la réunion de l'année prochaine permettra de parvenir à des résultats clairs et tangibles qui pourront servir les préparatifs – et éventuellement l'issue – de la troisième réunion d'examen de 2018. Pour nous à la CARICOM, la sixième Réunion biennale des États doit déboucher, entre autres résultats majeurs, sur un mécanisme de renforcement de l'aide et de la coopération internationales, ainsi que sur le partage des pratiques optimales.

La CARICOM continue aussi d'apprécier vivement l'appui fourni par les organismes des Nations Unies dans notre région, tel le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui aide et accompagne les États membres de la CARICOM grâce à des mesures de renforcement des capacités et des programmes d'assistance technique. Nous espérons que la collaboration avec cette entité régionale va se poursuivre.

La CARICOM s'est félicitée de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre de l'année dernière. En tant que communauté internationale, nous devons reconnaître que le monde a échappé à la guerre nucléaire au cours des 70 ans d'existence des Nations Unies. Toutefois, la CARICOM tient à rappeler que, de nos jours, le recours à l'option nucléaire aurait pour les peuples du monde des conséquences humanitaires et autres encore plus graves et plus délétères qu'en 1945. À cet égard, nous renouvelons notre appel à la dénucléarisation de toutes les régions du monde, et nous sommes fiers d'appartenir à la région qui, en vertu du Traité de Tlateloco, a créé la première zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes aussi résolument convaincus que l'utilisation d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes fermement attachés à l'état de droit, et nous tenons à indiquer que les obligations conventionnelles sont sacrées et doivent être honorées intégralement, effectivement et en toute bonne foi. Par conséquent, nous demandons à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'honorer leurs obligations découlant de cet important instrument.

En outre, la CARICOM estime que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un instrument complémentaire au TNP, car il représente la dernière barrière clairement visible contre les essais nucléaires. Comme nous l'avons fait par le passé, nous appelons de nouveau à la ratification du TICE par les pays restants visés à l'annexe 2 en vue de son entrée en vigueur rapide – même si elle ne peut plus vraiment être considérée comme rapide.

Par ailleurs, nous regrettons que 45 ans après l'entrée en vigueur du TNP, la communauté internationale n'ait toujours pas entrepris des négociations globales sur le désarmement nucléaire. Nous avons été témoins de la discorde qui caractérise toujours les négociations et de l'incapacité de la Conférence d'examen du TNP de 2015 à parvenir à un accord sur le projet de document final.

La CARICOM réitère sa ferme opposition au transport de déchets nucléaires dans la mer des Caraïbes. La mer des Caraïbes et ses ressources biologiques et non biologiques contribuent considérablement à notre développement économique et social. Les activités liées au transport des déchets nucléaires dans la mer des Caraïbes – notre patrimoine – représentent toujours une menace pour la sécurité, la viabilité et le développement durable de notre région. Nous demandons à tous ceux qui sont concernés de reconnaître, comme nous l'avons fait, le statut de zone de paix de la mer des Caraïbes.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre à la Première Commission une nouvelle occasion d'engager un dialogue progressif et d'entamer des négociations sérieuses sur les programmes de désarmement et de non-prolifération. Les générations futures se souviendront de cette session de la Première Commission et se serviront de cette période comme référence pour évaluer les progrès accomplis, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité mondiales. La CARICOM continuera à apporter sa contribution pour que les délibérations de la Première Commission soient couronnées de succès.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Groupe des États d'Afrique, je tiens à vous féliciter. Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que nos discussions, nos négociations et nos décisions seront guidées par votre expérience et votre compassion remarquables alors que vous dirigez les travaux de la Première Commission.

Nous vous assurons de notre pleine coopération dans le cadre de nos délibérations sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous voudrions également féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection et nous nous engageons à collaborer avec toute l'équipe de manière constructive. Monsieur le Président, le Groupe des États d'Afrique voudrait saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Rattray, pour son leadership et ses efforts louables.

Le Groupe s'associe à la déclaration qui a été faite par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, M. Abdurrahman Mohammad Fachir, au nom du Mouvement des pays non alignés.

À la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, nous avons assisté à un regain d'efforts visant à traiter un large éventail de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Le Groupe voudrait mettre en exergue certains faits importants, tels que l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et sa première Conférence des États parties, la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans le même ordre d'idées, plusieurs réunions ont abordé tout un éventail de questions ayant trait au cyberspace et aux activités spatiales.

La sécurité internationale ne cesse de se détériorer, et le monde est confronté à de lourds défis pour la paix et la sécurité, tandis que les menaces liées au terrorisme ne cessent de s'aggraver. À cet égard, Le Groupe souligne le rôle primordial de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale et réaffirme qu'il n'y a pas de substitut à une approche multilatérale pour résoudre les problèmes mondiaux liés au désarmement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Alors que la communauté internationale attend toujours de réaliser l'objectif que constitue l'élimination totale des armes nucléaires, le Groupe des États d'Afrique souhaite que des mesures plus fermes et plus concrètes soient prises en vue de la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire. Il est évident que l'approche actuelle n'a pas abouti à des résultats

suffisamment concrets qui permettraient d'atteindre l'objectif global de désarmement nucléaire.

Soixante-dix ans après les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, nous devons nous parler d'une même voix de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous également condamner haut et fort la lenteur des progrès accomplis par les États dotés d'armes nucléaires en vue du démantèlement de ces armes. Dans ce contexte, le Groupe se félicite de la deuxième réunion plénière informelle organisée par l'Assemblée générale pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et souligne l'importance de la résolution 69/58, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement. La mise en œuvre intégrale de la résolution, notamment par l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement en vue de l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires, permettra de réaliser des progrès concrets sur la voie de l'élimination de ces armes.

Pour le Groupe des États d'Afrique, le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires demeurent la priorité absolue, car il s'agit de l'objectif global du TNP. Le Groupe regrette que la neuvième Conférence d'examen du TNP ne soit pas parvenue à un consensus sur un projet de document final, malgré les efforts concertés déployés par les États non dotés d'armes nucléaires, en particulier les États africains. Le Groupe attire de nouveau l'attention sur la menace que l'existence persistante des armes nucléaires fait peser sur l'humanité et insiste sur la mise en œuvre de toutes les mesures convenues et de tous les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Traité. Nous espérons que l'échec de la Conférence d'examen nous rappellera la nécessité de renouveler nos engagements en faveur des objectifs généraux du Traité. Dans ce contexte, le Groupe réitère ses vives préoccupations face à la lenteur des progrès accomplis vers le désarmement nucléaire et à l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires en vue de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations et engagements juridiques.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle utile pour la consolidation du TNP et contribuent au désarmement et à la non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. Les Traités de Pelindaba, de

Tlatelolco, de Rarotonga et de Bangkok, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie contribuent considérablement à la réalisation de l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils renforcent la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional ainsi que le régime de non-prolifération nucléaire. Ils contribuent également à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire.

Le Groupe demeure attaché au Traité de Pelindaba, entré en vigueur le 15 juillet 2009. Ce traité réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et met en place un bouclier pour le territoire africain, notamment en interdisant l'installation de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent ainsi que les essais de ces armes, entre autres. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique exprime de nouveau ses vives préoccupations face au fait que les engagements et obligations énoncés dans la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi que dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 relativement à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ne sont pas encore concrétisés comme convenu. Le Groupe est clairement déçu par l'incapacité d'organiser la conférence prévue sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient, qui aurait dû avoir lieu en 2012. La résolution de 1995 continue de faire partie intégrante de l'ensemble de mesures et du socle sur lesquels est fondé le consensus dégagé en 1995 sur la prorogation illimitée du TNP. Le Groupe continuera d'insister sur la validité de ces engagements et obligations jusqu'à ce qu'ils soient pleinement honorés.

Le Groupe souligne l'importance de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, à cet égard, affirme avec force le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui veille à ce que les États appliquent les accords de garanties et fournissent une assistance technique en utilisant au maximum la science et la technique au service du développement socioéconomique.

Le Groupe des États d'Afrique exprime une fois de plus sa préoccupation au sujet des conséquences humanitaires des armes nucléaires et continue de demander à tous les États, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des

conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé, l'environnement et les ressources économiques essentielles, entre autres. Le Groupe appelle également les États à prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et à renoncer à les utiliser. C'est dans ce contexte que le Groupe appuie avec force l'appel à l'interdiction des armes nucléaires, les seules armes de destruction massive qui ne sont pas interdites par un instrument juridique international.

La persistance de l'existence et de la détention d'armes nucléaires ne garantit pas la sécurité; elle ne fait au contraire que renforcer la probabilité et le risque qu'elles soient un jour utilisées. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La présence d'armes nucléaires sur notre planète constitue une menace existentielle pour la paix mondiale et la survie de la race humaine. Le Groupe souligne que les États dotés de l'arme nucléaire doivent cesser de moderniser, d'améliorer, de rénover leurs armes nucléaires et les installations connexes et de prolonger leur durée de vie.

Le Groupe des États d'Afrique souligne également l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en gardant à l'esprit les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le TICE offre la possibilité éventuelle de mettre un coup d'arrêt à la mise au point et à la prolifération futures des armes nucléaires, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire. Le Groupe se félicite de la tenue, le 29 septembre, au niveau ministériel, de la neuvième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et salue la récente ratification du Traité par l'Angola. Le Groupe appuie la volonté soutenue de la communauté internationale de promouvoir le TICE, un traité qui pourrait servir de point de référence pour la promotion du processus de désarmement nucléaire. Nous engageons les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, et ceux qui n'ont pas encore accédé au TNP, à signer et ratifier le TICE.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme, comme l'ont fait d'autres États Membres, l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement. Le Groupe est préoccupé par le fait que la Conférence se trouve dans une impasse depuis 19 ans, ce qui l'empêche

de s'acquitter de son mandat d'unique instance mondiale de négociation multilatérale sur le désarmement. Le Groupe appelle la Commission du désarmement à engager sans plus tarder des négociations sur le désarmement nucléaire. Il faut appuyer une Conférence du désarmement redynamisée pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs fondamentaux.

Le Groupe est préoccupé par l'incapacité de la Commission du désarmement de parvenir à un consensus sur les recommandations relatives aux questions à inscrire à son ordre du jour. Il insiste sur l'importance du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et souligne qu'il importe non seulement de préserver la Commission mais aussi d'en réaliser les objectifs d'instance délibérante. Le Groupe espère que les débats relatifs aux questions à inscrire à l'ordre du jour de la Commission pour le présent cycle seront fructueux.

Le Groupe des États d'Afrique salue l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, le 24 décembre 2014, ainsi que la Conférence des États parties au Traité, qui s'est tenue avec succès à Cancún, au Mexique. Le Groupe appelle à ce que le Traité sur le commerce des armes, seul instrument juridiquement contraignant relatif au transfert international des armes classiques, soit dûment mis en œuvre, de façon équilibrée et objective afin de protéger les intérêts de tous les États, et pas simplement des principaux États producteurs et exportateurs internationaux de ces armes. Le Groupe réaffirme le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de conserver des armes classiques pour leurs besoins de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Il est possible en pratique de mettre pleinement en œuvre le Traité sur le commerce des armes, moyennant la coopération de tous. Le Groupe est conscient qu'un système de transfert des armes classiques non réglementé alimente le trafic. Le Groupe exhorte également les principaux fournisseurs d'armes à ratifier le Traité et à promouvoir sa mise en œuvre.

Le Groupe des États d'Afrique reste vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la production, la possession et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, particulièrement en Afrique. Le Groupe demeure attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer

le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères ayant été menée à bien plus tôt cette année, le Groupe appelle tous les États à continuer de s'acquiescer de leurs obligations relatives à la présentation de rapports et aux transferts technologiques et à garantir une coopération et une assistance internationales sans obstacle, conformément au Programme d'action relatif aux armes légères.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique tient à réaffirmer l'importance critique que revêtent la volonté politique et la transparence s'agissant des questions relatives au désarmement et à la sécurité au plan international. Nous pensons que nos délibérations des prochains jours doivent être guidées par la nécessité de faire progresser les travaux de la Première Commission et de contribuer ainsi à la cause de la paix.

Le Groupe des États d'Afrique déposera trois projets de résolution à la présente session, pour lesquels nous souhaitons obtenir l'appui de toutes les délégations. Ces textes ont trait au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, et à l'interdiction de déverser des déchets radioactifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Gatt-Rutter (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ces fonctions importantes. Nous vous assurons de notre plein appui. Nous nous félicitons qu'un observateur d'un État membre de l'Union européenne préside les délibérations de la Première Commission.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer que l'Union européenne reste attachée au désarmement nucléaire et à la maîtrise des armements fondés sur des traités, et elle prône l'adhésion universelle à l'ensemble des conventions et traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération ainsi que leur pleine mise en œuvre.

Je souhaite évoquer certaines évolutions positives récentes, tout en soulignant l'importance d'un multilatéralisme et d'une coopération internationale efficaces. L'Union européenne se félicite de la conclusion d'un accord historique le 14 juillet entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran en ce qui concerne le Plan d'action global commun, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Sur la base de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité et du Plan d'action, l'Union européenne appuie pleinement la mission à long terme de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'agissant de la mise en œuvre des mesures de vérification et de contrôle du respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire pendant toute la durée de ces engagements. La mise en œuvre pleine et durable de ces mesures, qui sera facilitée par l'application et la ratification ultérieure nécessaire d'un protocole additionnel à l'accord de garanties de l'Iran, comme le prévoit l'accord, fournira à la communauté internationale les garanties nécessaires concernant la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, et elle contribuera à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

L'Union européenne compte également sur la pleine mise en œuvre, en temps opportun, de la feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien, adoptée le 14 juillet par l'AIEA et l'Iran. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence en ce qui concerne les dimensions militaires possibles, conformément à la feuille de route. L'Union européenne souligne que le règlement de toutes les questions en suspens sera essentiel à la mise en œuvre du Plan d'action.

Le Traité sur le commerce des armes est un instrument historique qui instaure des normes internationales communes rigoureuses et efficaces en vue de la réglementation du commerce international des armes classiques, ce qui concourra à rendre ce commerce plus responsable et transparent et à réduire le trafic d'armes. Fait important, le Traité introduit la notion d'actes graves de violence sexuelle en tant que facteur à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation des exportations d'armes.

L'Union européenne se félicite de la réussite de la première Conférence des États parties au Traité, tenue à Cancún en août. Les participants ont adopté des décisions importantes, sur le plan opérationnel et sur le fond, tels un règlement applicable, des règles

financières et de gestion pertinentes, et des dispositions claires en ce qui concerne la gestion du secrétariat et la nomination de son chef provisoire. Ces décisions constituent de solides fondements propres à permettre le bon fonctionnement du régime du Traité. Nous sommes collectivement responsables de maintenir cet élan en prévision de la tâche considérable qui s'annonce en vue de renforcer la transparence, la mise en œuvre du Traité et de promouvoir son universalisation. Nous attendons avec intérêt la réunion extraordinaire des États parties qui doit se tenir à Genève début 2016 en vue de se prononcer sur les questions budgétaires et d'examiner un projet de proposition sur les arrangements administratifs concernant le secrétariat nouvellement établi du Traité. Nous attendons également avec intérêt la prochaine Conférence des États parties, qui aura lieu à Genève en 2016 et portera sur les travaux de fond.

L'Union européenne estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire – le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire en vertu de l'article VI du Traité – ainsi qu'un élément important du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Une priorité clef de l'Union consiste à défendre et préserver, dans le TNP, un instrument multilatéral visant à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Il importe que le TNP devienne universel. L'Union européenne appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Tout en regrettant qu'il n'ait pas été possible d'adopter un document final de consensus à l'issue de la Conférence d'examen de 2015, et compte tenu des graves problèmes de sécurité actuels, nous réaffirmons le ferme appui de l'Union européenne aux trois piliers du Traité et appelons à la mise en œuvre de tous les engagements pris à l'occasion de la Conférence comme des précédentes Conférences d'examen.

L'Union européenne renouvelle son appui à la résolution adoptée sur le Moyen-Orient à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et elle rappelle que ses objectifs ont été réaffirmés à l'occasion des Conférences d'examen de 2000 et 2010. Nous estimons que la résolution de 1995 restera valide jusqu'à la réalisation de ses objectifs. L'Union européenne regrette profondément que la conférence sur la création au Moyen-Orient

d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs n'ait toujours pas été convoquée. Nous maintenons que le dialogue et le renforcement de la confiance entre toutes les parties prenantes sont les seuls moyens viables de s'accorder sur les modalités d'une conférence à laquelle participent tous les États du Moyen-Orient sur la base d'arrangements librement conclus par eux, conformément à la décision prise à la Conférence d'examen de 2010. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Jaakko Laajava de son dur labeur et de ses efforts inlassables en tant que facilitateur.

Au vu des informations récentes faisant état de l'emploi de chlore comme arme chimique en Syrie, il apparaît encore plus nécessaire de lutter avec détermination contre cette menace à l'échelle mondiale. Nous condamnons d'une seule voix et dans les termes les plus énergiques l'utilisation d'armes chimiques en Syrie ou ailleurs, quelles que soient les parties et quelles que soient les circonstances, car l'utilisation de ces armes constitue une violation du droit international, un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Ces crimes ne sauraient rester impunis, et les auteurs de ces horribles attaques devront rendre des comptes.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a coopéré de manière efficace et agi promptement pour détruire les stocks d'armes chimiques déclarés par la Syrie, conformément à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et aux décisions du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le retrait et la destruction des armes chimiques déclarées par la Syrie et des installations de production restantes constituent une étape importante aux fins du démantèlement nécessaire, complet et irréversible du programme d'armes chimiques syrien. L'Union européenne a versé 17 millions d'euros au titre du plan conjoint de l'ONU et de l'OIAC pour la destruction des armes chimiques de la Syrie. En outre, plusieurs États membres de l'Union européenne ont contribué de façon importante au plan, sous forme financière ou autre et fourni une assistance en nature aux fins du retrait, du transport et de la destruction des armes chimiques.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'utilisation systématique de chlore comme arme chimique, comme cela a été confirmé dans les rapports de la mission d'établissement des faits de l'OIAC chargée de faire la lumière sur ces allégations rendues publiques l'année dernière. Des allégations

du même ordre continuent toujours d'être faites. Nous estimons nous aussi que les preuves fournies par la mission sont substantielles. Elles font notamment état de l'utilisation d'hélicoptères, moyens que le régime syrien est seul à posséder. Nous appuyons la décision du Directeur général de l'OIAC tendant à demander à la mission de poursuivre ses travaux, et nous soulignons qu'il faut exiger que les responsables de l'utilisation comme armes de produits chimiques, notamment du chlore et de tout autre produit chimique toxique, rendent des comptes. De même, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité portant création d'un mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU chargé d'identifier les auteurs et les responsables d'attaques à l'arme chimique en Syrie. Ce mécanisme doit débiter ses travaux dans les plus brefs délais.

Le risque que des acteurs non étatiques se procurent des armes de destruction massive ajoute une dimension particulièrement importante à cette problématique. L'Union européenne est profondément préoccupée de ce que ces acteurs puissent se procurer des matières radioactives et nucléaires pour commettre des attentats. Nous en appelons aux États afin qu'ils mènent une lutte efficace contre cette menace dans l'intérêt de la communauté internationale. Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques en Iraq et en Syrie par des acteurs non étatiques.

Il est primordial de renforcer la coopération internationale, dans le cadre de l'ONU, et entre tous les États Membres, si l'on veut pouvoir faire face à ces problèmes. Depuis le début, nous appuyons fermement une mise en œuvre stricte et efficace de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en vue de renforcer l'action mondiale dans ce domaine. De nouveaux projets ont été adoptés dans le but de continuer à promouvoir la pleine application de cette résolution et de fournir une assistance aux pays tiers pour leur permettre d'honorer leurs obligations en vertu de la résolution 1540 (2004). Nous nous tenons prêts à contribuer à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre de la résolution qui doit se dérouler l'année prochaine. L'Union européenne appelle également tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance capitale dans les

domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur ainsi que son universalisation restent des priorités absolues de l'Union européenne. Nous continuerons de promouvoir cet objectif par notre engagement diplomatique et financier, tout en gardant à l'esprit le résultat de la neuvième conférence organisée en application de l'article XIV et la célébration prochaine du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité en 2016. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'Union européenne appelle tous les États, notamment la République populaire démocratique de Corée, à respecter le moratoire sur les essais d'armes nucléaires ou toutes autres explosions nucléaires et à s'abstenir de tout acte contraire à l'objet et au but du Traité. Nous appelons de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité.

L'Union européenne a condamné les essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que sa menace de procéder à un nouvel essai nucléaire, en violation flagrante de ses obligations internationales qui découlent en particulier des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1695 (2006), 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013), lesquelles exhortent la République populaire démocratique de Corée à renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et à revenir sans délai au plein respect du TNP et des garanties de l'AIEA. Selon l'Union européenne, il demeure de la plus haute importance que l'AIEA reste préparée à mener des activités de surveillance et de vérification en République populaire démocratique de Corée.

La réunion convoquée au Siège de l'ONU, à New York, du 27 au 31 juillet 2015, sur l'initiative de l'Union européenne et avec l'assistance du Bureau des affaires de désarmement – intitulée « Négociations multilatérales sur un code de conduite international pour les activités spatiales » – a bénéficié d'une forte participation, puisque les délégations de 109 États et de huit organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont assisté. Nous regrettons que les négociations n'aient pas pu commencer après tant d'années de consultations, mais nous sommes convaincus que les discussions riches et constructives qui ont eu lieu à New York, à la fois sur le fond et sur le processus, aideront la communauté internationale à avancer dans cette voie.

L'Union européenne reste persuadée que les nations qui mènent, de manière responsable, des activités spatiales, ainsi que celles qui aspirent à mener de telles activités, doivent s'efforcer de trouver un accord sur des principes clefs qui permettent de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique reste un bien commun mondial. Nous espérons que tous les pays, animés d'un même sens de l'urgence et des responsabilités, accorderont leur appui à une telle mesure pour garantir que l'espace extra-atmosphérique continuera d'être utilisé à des fins pacifiques par toute l'humanité. Nous espérons également qu'une telle annonce pourra s'inscrire dans le cadre d'efforts plus généraux pour faciliter les négociations futures sur un code de conduite international pour les activités spatiales.

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est une priorité importante pour l'Union européenne. Nous pensons que la participation active et le leadership des femmes dans les processus de prise de décisions et d'adoption de mesures en matière de paix et de sécurité sont indispensables pour instaurer la paix, la sécurité et le développement durable. Le rôle des femmes dans ces domaines, y compris dans le désarmement et la non-prolifération, doit être renforcé en favorisant la prise de conscience des différences entre les sexes et la participation, à part égale, des femmes et des hommes. L'Union européenne est déterminée à faire appliquer intégralement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil qui visent à promouvoir la question des femmes et la paix et la sécurité. Cette année marque le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), ce qui nous donne une occasion supplémentaire de concrétiser nos engagements sur la question des femmes et la paix et la sécurité.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que le Mexique prend la parole, je tiens, Monsieur le Président, à vous exprimer nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Soyez assuré que la délégation mexicaine vous apportera tout son appui pour que vous puissiez vous acquitter pleinement de vos fonctions.

Ma délégation signale qu'elle s'associe à la déclaration faite par la délégation sud-africaine au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Comme toujours depuis 70 ans, le Mexique reste attaché au désarmement, objectif auquel, comme nous

l'avons répété à diverses occasions, était consacrée la première résolution de l'Organisation, la résolution 1 (I). Depuis lors, nous n'avons pas relâché nos efforts pour parvenir au désarmement et maintenir la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, ces efforts sont axés sur les armes nucléaires, qui sont les seules armes de destruction massive qui ne font l'objet d'aucune interdiction expresse dans le droit international. Ce vide juridique, qui produit également un impératif moral, nous pousse à poursuivre notre action en faveur de notre objectif suprême, qui est d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Il y a quelques jours à peine, l'Organisation a bénéficié d'une nouvelle dynamique, qui a renforcé l'un de ses principaux piliers, avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Ce nouveau programme mondial de développement atteste très clairement de la volonté politique qui anime tous les pays d'atteindre des objectifs communs au service de tous les êtres humains, et pas uniquement de certains États. Pour concrétiser ce programme, il a fallu transformer les cibles proposées il y a 15 ans pour les objectifs du Millénaire pour le développement en chiffres permettant de mesurer les progrès accomplis, ce qui permet de couvrir divers domaines. Cela nous montre donc qu'il est possible de quantifier toutes les ambitions, tous les objectifs que nous nous fixons, y compris dans le domaine du désarmement. Pourtant, cette dynamique et ces progrès ne se retrouvent pas dans le travail accompli par la Première Commission.

Par ailleurs, nous n'avons pas, cette année non plus, enregistré de résultats positifs dans les autres instances du désarmement, puisque la Commission du désarmement n'a toujours pas soumis de recommandations à l'Assemblée générale. La Conférence du désarmement n'a pas réussi à adopter, et encore moins à mettre en œuvre, un programme de travail portant sur le fond, en dépit des efforts consentis par le Mexique durant sa présidence. De même, la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas réuni le consensus nécessaire pour adopter un document final qui donne aux États parties les éléments dont ils ont besoin pour continuer d'honorer et d'appliquer le Traité. Il n'a pas non plus été possible de convoquer la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ce que nous déplorons.

Il reste préoccupant et même alarmant que près de 16 000 armes nucléaires soient toujours détenues par une poignée d'États qui les considèrent indispensables à leur sécurité, ce qui leur permet d'en justifier non seulement la possession mais également la possibilité de les utiliser, et laisse la porte ouverte aux risques de détonations accidentelles. C'est pourquoi le Mexique réaffirme la nécessité urgente d'interdire la mise au point, la production, le stockage, la possession, le transfert, le déplacement, l'emploi et la modernisation des armes nucléaires, dans l'optique de les éliminer et d'éviter les conséquences humanitaires qu'elles provoqueraient sur l'environnement, les écosystèmes, les changements climatiques, le développement, la santé mondiale et la sécurité alimentaire, ainsi que les risques associés à leur existence même, comme en attestent les données factuelles présentées à l'occasion des trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisées à Oslo, Nayarit et Vienne.

Par ailleurs, malgré l'absence d'un document final émanant de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, les débats qui ont eu lieu pendant ce cycle d'examen ont clairement illustré le changement de paramètres, d'objectif, de ton et d'équilibre dans les discussions et l'engagement de tous les États parties sur la question des conséquences humanitaires des armes nucléaires. Le Mexique constate avec satisfaction que cette initiative humanitaire est appuyée par la quasi-totalité des Membres de l'Organisation – un peu plus de 80 % –, qui considèrent l'inquiétude que suscitent les conséquences des armes nucléaires comme le fondement essentiel pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération, et nous rappelons que ces armes ne doivent plus jamais être utilisées, dans quelques circonstances que ce soient, et qu'elles doivent être condamnées, interdites par le droit international et éliminées. Malgré l'absence d'engagements pris par les États Membres pendant l'année écoulée, nous pouvons néanmoins mettre quelques jalons en avant, jalons qui nous encouragent à poursuivre notre objectif.

Le Mexique se félicite de la Déclaration politique et du Plan d'action de Dubrovnik, adoptés par consensus à la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, en septembre dernier. Ces deux documents constituent un véritable tremplin pour les activités que nous devons entreprendre pendant le prochain cycle quinquennal, cinq années qui doivent nous mener à l'universalité et à la pleine application au niveau national de la Convention, tout en nous fixant pour objectif de fournir soins et assistance

aux victimes de ces armes inhumaines et aveugles, afin que ces personnes et leurs familles puissent pleinement se réinsérer dans leurs communautés. Le Mexique reconnaît la valeur et l'importance de la Convention qui, pendant les cinq années qu'elle a été en vigueur, a permis de réaliser des progrès notables en matière de destruction des armes à sous-munitions, d'enlèvement de mines des zones infestées et d'aide aux victimes, outre le fait qu'elle est l'un des principaux piliers de notre architecture de désarmement.

S'agissant des armes légères et de petit calibre, le Mexique réaffirme son attachement à une mise en œuvre efficace du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en vue d'aider à mettre fin à la violence armée et de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. De même, le Traité sur le commerce des armes est un jalon historique pour le renforcement du système juridique international contrôlant le transfert d'armes classiques et l'incorporation des éléments de protection dans le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Et si nous voulons durcir l'impact du Traité, nous devons le faire non pas dans le cadre d'un effort isolé, mais plutôt en encourageant les synergies avec d'autres instruments tels que le Programme d'action et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

Le Mexique voudrait saisir cette occasion pour se féliciter de la confiance et de l'engagement manifestés par les États, les organisations internationales et la société civile qui ont permis le succès de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes qui s'est tenue dans mon pays. Cela nous a permis de prendre des décisions capitales concernant la structure institutionnelle et procédurale du régime du Traité, en vue de permettre à ses États membres de promouvoir le commerce responsable des armes classiques et de prévenir leur utilisation à mauvais escient ou leur détournement vers le marché illicite. Nous sommes maintenant confrontés à un nouveau défi, celui de veiller au bon fonctionnement des institutions que nous avons décidé de créer et de continuer d'œuvrer à l'universalité du Traité et à son application aux niveaux national et régional.

C'est avec tristesse que nous avons commémoré en avril dernier le centenaire de la première utilisation d'armes chimiques contre des civils, dans la ville

d'Ypres, en 1915. Aujourd'hui, 100 ans après, nous voyons les mêmes effets pervers et inhumains de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie sur les victimes. De tels événements ne devraient plus avoir lieu de nos jours. Il est essentiel que nos traités internationaux sur le désarmement et la non-prolifération soient universels et pleinement mis en œuvre. Il faut aussi qu'ils aient le même statut et la même importance que nous accordons au travail des organismes internationaux créés sous leurs auspices. Nous prions de nouveau instamment les États qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de le faire sans retard.

Enfin, le Mexique se félicite de l'importante occasion que constitue la présente session de la Première Commission pour prendre des décisions et des mesures concrètes aboutissant à des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, l'objectif partagé étant de créer un monde exempt d'armes de destruction massive et des effets aveugles et inhumains de l'utilisation de ces armes, un monde plus sûr, plus uni et plus pacifique pour tous les peuples et les pays de la planète.

M. Schmid (Suisse) : Je voudrais en tout premier lieu vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette Commission. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. J'espère que le sablier me permettra de rester dans le délai imparti, même si le texte sur l'emballage m'invite d'oublier le passage du temps.

La non-prolifération et le désarmement nucléaires demeurent un défi global, et les efforts dans ce domaine ne sauraient être relâchés, car aussi longtemps que certains États posséderont l'arme nucléaire et affirmeront en dépendre pour leur sécurité nationale, d'autres aspireront à l'acquérir. Force est cependant de constater que le bilan dans ce dossier pour l'année écoulée est contrasté. L'accord historique sur le nucléaire iranien, qui devra formellement être adopté ces prochains jours, constitue un important développement positif, démontrant que les solutions diplomatiques sont possibles, même sur des questions hautement techniques et politiquement complexes. La Suisse tient à saluer cet accord et appuiera sa réalisation, tout comme elle a accordé son soutien au processus de négociation. Elle encourage également les parties à cet accord à le mettre en œuvre de la manière la plus transparente et constructive possible.

L'incapacité des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à s'accorder sur un document final lors de la neuvième Conférence d'examen de cet instrument constitue, a contrario, un développement préoccupant. Elle reflète un décalage important entre les attentes des États non dotés de l'arme nucléaire et le manque d'ouverture des États dotés, qui ont même semblé vouloir revenir sur certains engagements pris par le passé. Dans ce contexte, cette Première Commission revêt une importance particulière, puisqu'elle constitue la première opportunité de procéder à une évaluation de la situation afin de déterminer comment aller de l'avant. Pour ce faire, une ouverture au compromis par tous les États parties sera essentielle afin de dépasser les divergences actuelles.

D'intenses débats ont eu lieu lors de la Conférence d'examen du TNP en lien avec les mesures qui seront nécessaires à la réalisation et au maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires, que celles-ci soient de nature juridique ou d'une autre forme. Approfondir ces débats et clarifier les différentes questions en suspens est essentiel si nous entendons progresser sur ces questions. L'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée sous l'égide de l'Assemblée générale nous semble être une option intéressante afin de relever ce défi, pour autant que celui-ci permette des discussions inclusives sur des mesures concrètes, tournées vers l'avenir.

La dimension humanitaire des armes nucléaires est un autre domaine qui doit retenir notre attention. Les travaux entrepris dans ce domaine ont souligné la nécessité impérieuse de prendre des mesures immédiates et concrètes en vue de prévenir le risque d'une détonation nucléaire et d'avancer le plus rapidement possible vers un monde exempt d'armes nucléaires. La Conférence d'examen du TNP a d'ailleurs démontré la grande force de cette dimension ainsi que l'opinion largement partagée qu'elle doit guider les efforts vers un monde exempt d'armes nucléaires. Il est de ce fait essentiel et opportun que cette dimension s'inscrive pleinement dans les travaux de l'Assemblée générale en lien avec le désarmement nucléaire, tout en unissant autour d'elle l'ensemble de ses États Membres.

Enfin, l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient reste un objectif essentiel. La Suisse a soutenu activement les efforts en lien avec la Conférence prévue sur ce sujet par le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, et se tient

prête à continuer de soutenir tout processus structuré dans ce domaine.

La rapidité avec laquelle le Traité sur le commerce des armes est entré en vigueur reflète les attentes placées dans ce nouvel instrument. Si la Première Conférence des États parties, qui s'est tenue récemment à Cancún, a permis de prendre un certain nombre de décisions cruciales, il ne s'agit là que d'une première étape et de nombreux défis restent encore à relever. Celui de l'universalisation doit constituer une importante priorité à ce stade. Le Traité sur le commerce des armes compte actuellement 73 États parties et son efficacité sera d'autant plus grande qu'il tend vers l'universalité. L'adoption de mesures fortes et concrètes dans ce domaine nous semble par conséquent essentielle. Quant au chantier de la mise en œuvre, il ne fait que s'ouvrir. À cet égard, si la question de la communication d'informations doit encore faire l'objet de précisions, il est évident que nombre d'autres thématiques vont rapidement s'imposer à nous.

Dans le cadre de son message à la Conférence du désarmement, à l'entame de sa session de 2015, le Secrétaire général a en particulier souligné que le besoin d'avancer dans le désarmement multilatéral est plus important que jamais. Nous partageons pleinement ce constat, un nombre significatif de défis à la sécurité internationale se posant à nous et nécessitant une réponse concertée.

L'espace extra-atmosphérique est devenu une infrastructure critique pour l'ensemble des États de la planète, alors que plusieurs développements sont de nature à remettre en cause la sécurité et la stabilité de ce milieu. L'élaboration d'un cadre normatif de nature politiquement et juridiquement contraignante, qui prenne en compte ces menaces de manière exhaustive, nous semble impérieuse. Dans ce contexte, nous saluons l'attention portée à cette thématique cette année, notamment dans le cadre d'une réunion conjointe avec la Quatrième Commission.

En ce qui concerne les divers défis associés à l'usage des technologies de l'information et des communications, le renforcement du cadre normatif est essentiel afin de garantir non seulement la sécurité, mais aussi l'ouverture et la liberté du cyberspace. Dans cette optique, promouvoir des mesures de confiance, réaffirmer la validité du droit international existant tout en clarifiant la manière dont il s'applique, ainsi que mettre au point des normes de comportement responsable des États constituent trois enjeux majeurs.

Nous tenons à saluer les avancées consacrées dans l'ensemble de ces trois lignes d'action par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, mandaté par l'Assemblée générale, et nous estimons important que ce Groupe puisse poursuivre ses travaux.

Enfin, nous saluons le fait que la Convention sur les armes inhumaines se soit saisie de la question des systèmes d'armes létaux autonomes. Les travaux au cours de ces deux dernières années ont permis de mieux cerner cette problématique émergente. La poursuite des efforts est également nécessaire dans ce domaine, notamment dans l'optique de préciser l'application de mécanismes et normes existants à ces systèmes d'armes, et d'élaborer de premiers résultats pratiques.

Un mécanisme de désarmement fonctionnel et performant est essentiel pour répondre à l'appel du Secrétaire général en vue d'avancer dans le domaine du désarmement multilatéral. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par les profonds blocages affectant les enceintes de désarmement, que ce soit la Conférence du désarmement ou la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Notre préoccupation quant à l'état du mécanisme de désarmement de l'ONU est aujourd'hui accentuée par la situation dans laquelle se trouve l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). L'UNIDIR est un rouage intégral et essentiel de ce mécanisme, établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et il fournit un soutien fondamental aux États Membres et aux différents processus dans notre domaine d'activité. L'UNIDIR se trouve aujourd'hui confronté à une situation financière extrêmement précaire, qui remet en cause sa capacité

de poursuivre ses activités. Cette situation est due essentiellement au fait que l'UNIDIR ne bénéficie pas d'un système de financement prévisible lui permettant de disposer de quelques postes nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de l'Institut. Il sera dès lors crucial que cette soixante-dixième session de la Première Commission prenne des mesures en soutien de l'UNIDIR permettant non seulement à l'Institut de poursuivre ses activités mais également de le faire tout en s'appuyant sur un système de financement solide et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé tout le temps dont nous disposons pour la présente séance. Avant de lever la séance, je rappelle une nouvelle fois aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain vendredi 9 octobre, à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent absolument veiller à s'inscrire sur la liste des orateurs avant cette date butoir.

La prochaine séance officielle de la Première Commission se tiendra demain matin à 10 heures précises dans cette salle de conférence. En attendant, comme je l'ai annoncé hier à la fin de notre séance d'organisation, nous tiendrons des consultations cet après-midi de 15 heures à 17 h 30 dans la salle du Conseil de tutelle, afin de poursuivre notre examen du calendrier indicatif du débat thématique figurant dans le document A/C.1/70/CRP.2.

Je rappelle aux délégations qu'un petit cadeau symbolique de la présidence se trouve sur leur bureau. Je leur suggère de l'emporter comme souvenir de cette séance d'ouverture.

La séance est levée à 13 heures.